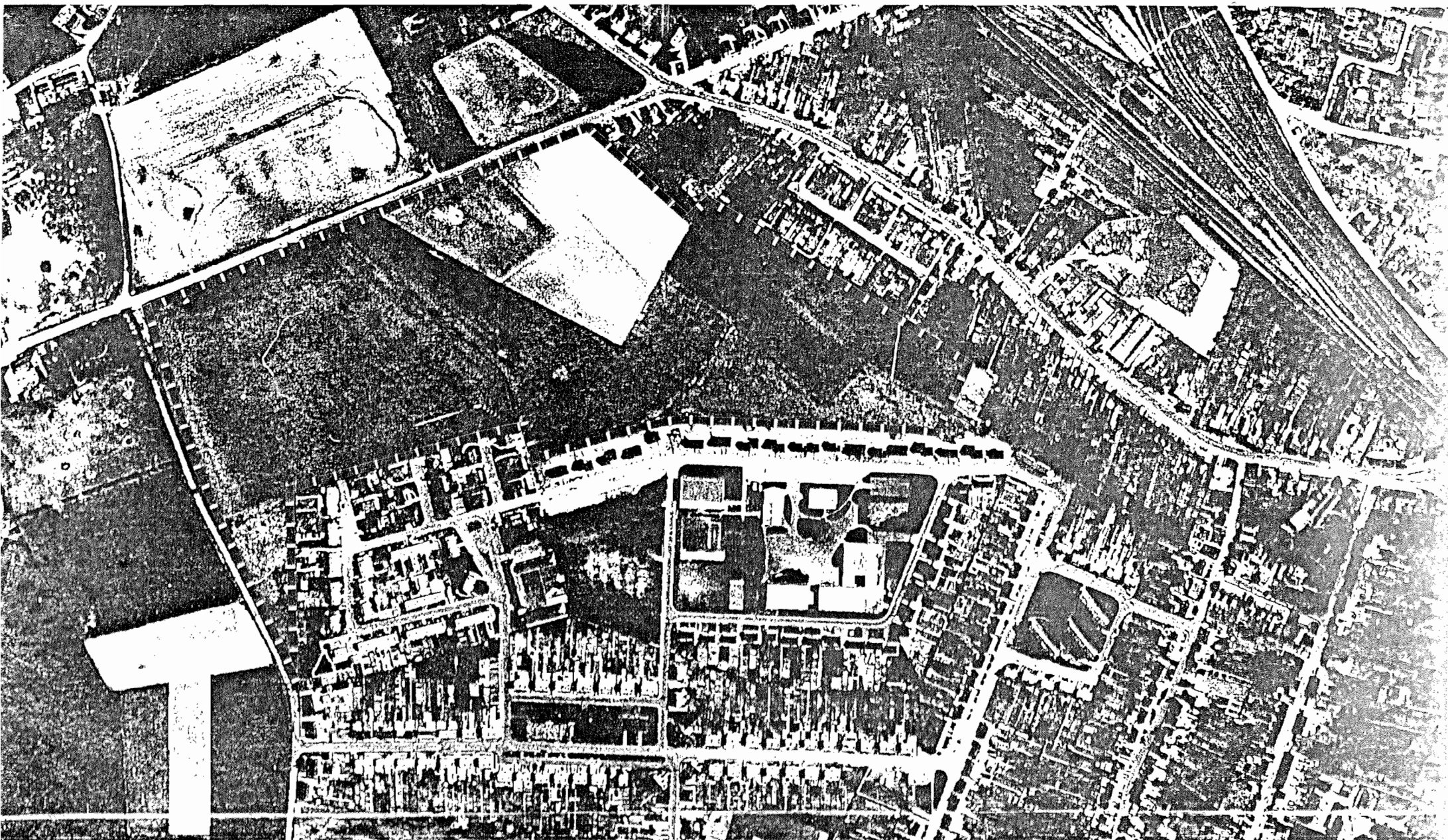


AULNOYE AYMERIES

FACHE de la CHAPELLE
étude préalable



AUBS octobre 82

FACHE DE LA CHAPELLE - ETUDE PREALABLE.

SOMMAIRE - OBJET DE L'ETUDE	PAGE 2
PRESENTATION DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE	PAGES 4 et 5
TITRE I : LA COMMUNE D'AULNOYE-AYMFRIES	PAGES 6 à 30
TITRE II : LES TERRAINS DE LA FACHE DE LA CHAPELLE	PAGES 31 à 46
SYNTHESE GENERALE	PAGES 47 à 49

Objet de l'Etude :

Les terrains de la Fache de la Chapelle concernés par cette étude préalable sont situés en périphérie Nord-Est de la commune d'AULNOYE-AYMERIES.

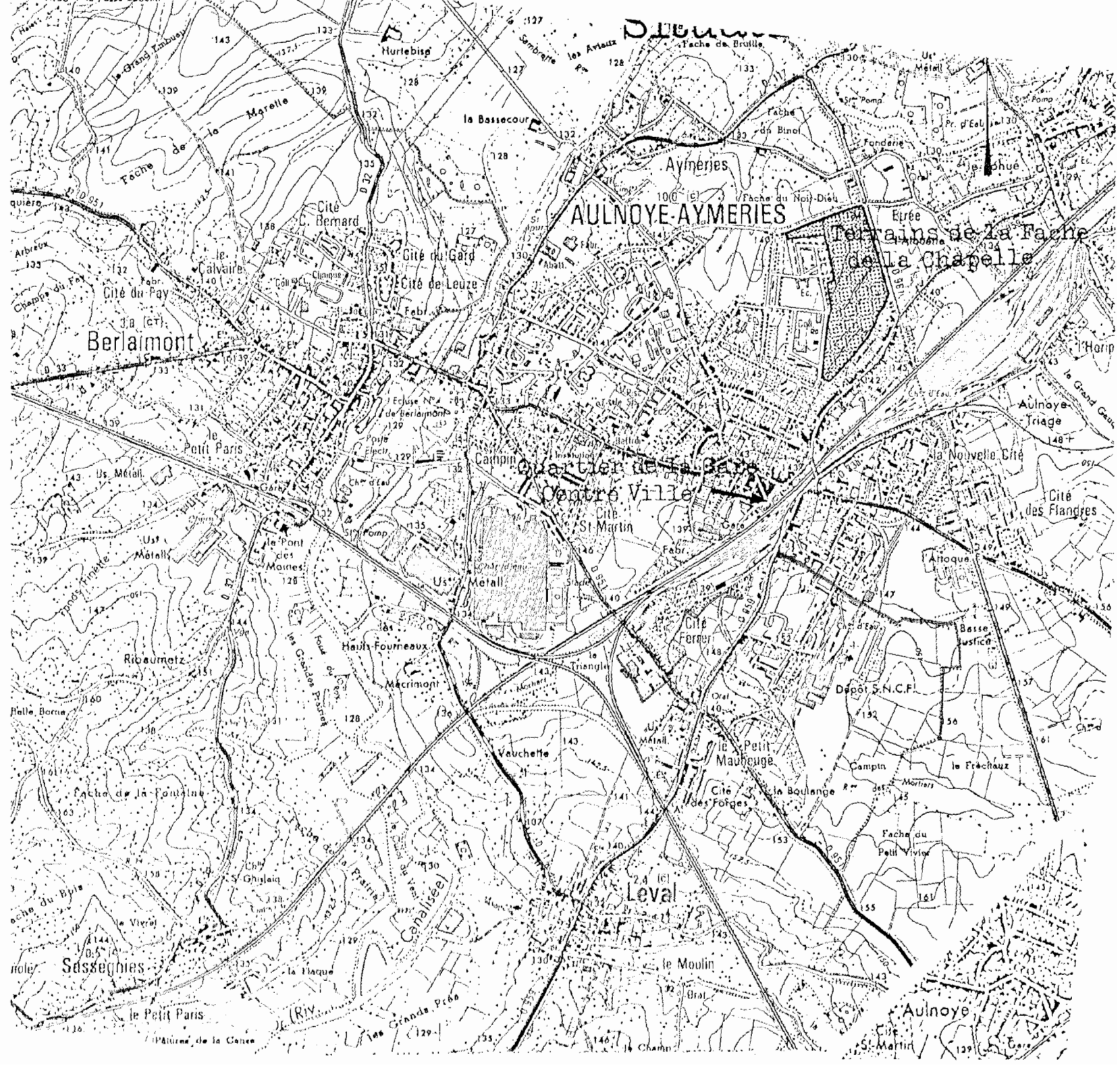
D'une superficie de 16,8 Ha, ils sont dès à présent urbanisables puisque classés en "zone UC" au Plan d'Occupation des Sols.

L'objet de l'étude est donc de réfléchir à la mise en oeuvre de cette urbanisation.

Ceci en fonction :

- de la situation de ces terrains dans la ville
- du développement général de la commune.

On sera amené, en particulier, à envisager une stratégie dans le temps pour cette urbanisation.



PRESENTATION DE L'ETUDE
PROBLEMATIQUE

Avant de réfléchir aux principes de structuration et d'une éventuelle urbanisation de ces terrains, il est important de situer le contexte général du développement de la commune sous ses différents aspects tant spatiaux, qu'historiques ou économiques ...

L'ensemble de ces éléments intervenant dans la décision et le caractère de l'urbanisation.

Ce sera l'objet du TITRE I.

En conclusion de cette partie, on verra qu'il se pose la question du choix d'une stratégie de développement pour la commune d'AULNOYE-AYMERIES et que les terrains de la Fache de la Chapelle sont l'un des termes de ce choix.

Le TITRE II abordera les principes de structuration des terrains.

Ces principes seront fonction du contexte immédiat et, en particulier, du caractère du quartier en contact direct avec la Fache de la Chapelle.

En conclusion de cette partie, on verra que l'ouverture à l'urbanisation de cette zone rendra nécessaire la création d'un point fort de structuration comportant des éléments autres que du logement.

Ceci, comme apport, tant pour le quartier existant que pour le futur quartier, et comme lien de l'un avec l'autre.

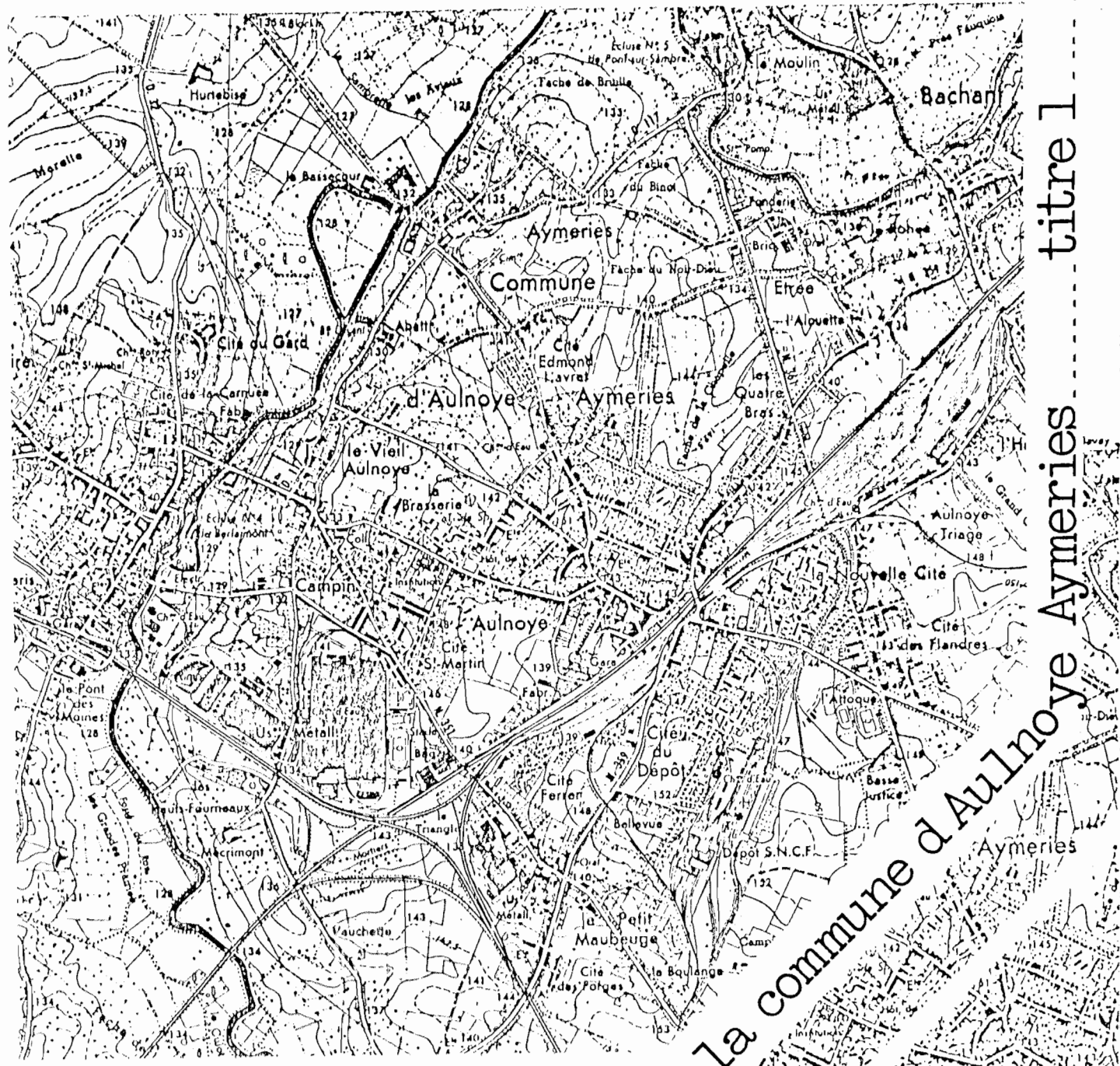
La conclusion générale résultera :

1. des conclusions concernant le développement général de la commune ;
2. des conclusions concernant les terrains de la Fache de la Chapelle en eux-mêmes.

Ce qui amènera à poser différentes questions :

Est-il possible, du fait des autres projets de la commune, d'envisager une urbanisation telle que définie au Titre 2 sur la Fache de la Chapelle ?

Est-il cohérent, du fait de l'orientation donnée au développement de la commune d'envisager l'urbanisation de ces terrains à l'heure actuelle ?



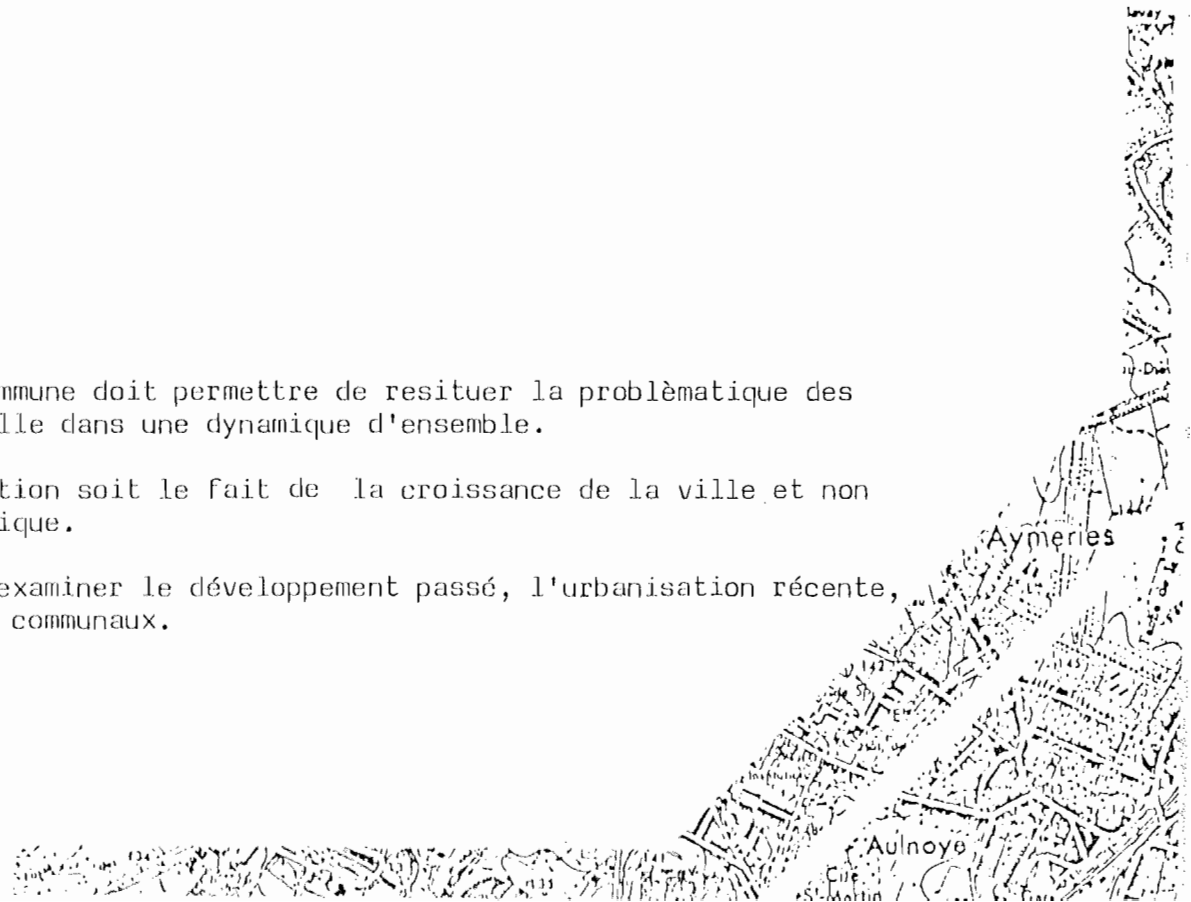
titre I
Aymeries
Aulnoye
La commune d'Aulnoye

LA COMMUNE D'AULNOYE-AYMERIES.

L'analyse de l'ensemble de la commune doit permettre de resituer la problématique des terrains de la Fache de la Chapelle dans une dynamique d'ensemble.

De façon à ce que cette urbanisation soit le fait de la croissance de la ville et non la création d'une "zone" périphérique.

Il est donc apparu nécessaire d'examiner le développement passé, l'urbanisation récente, ainsi que les différents projets communaux.



SOMMAIRE :

- Situation

A1 Lecture de la Ville

A2 Historique

A3 Conclusion

B1 Equipements

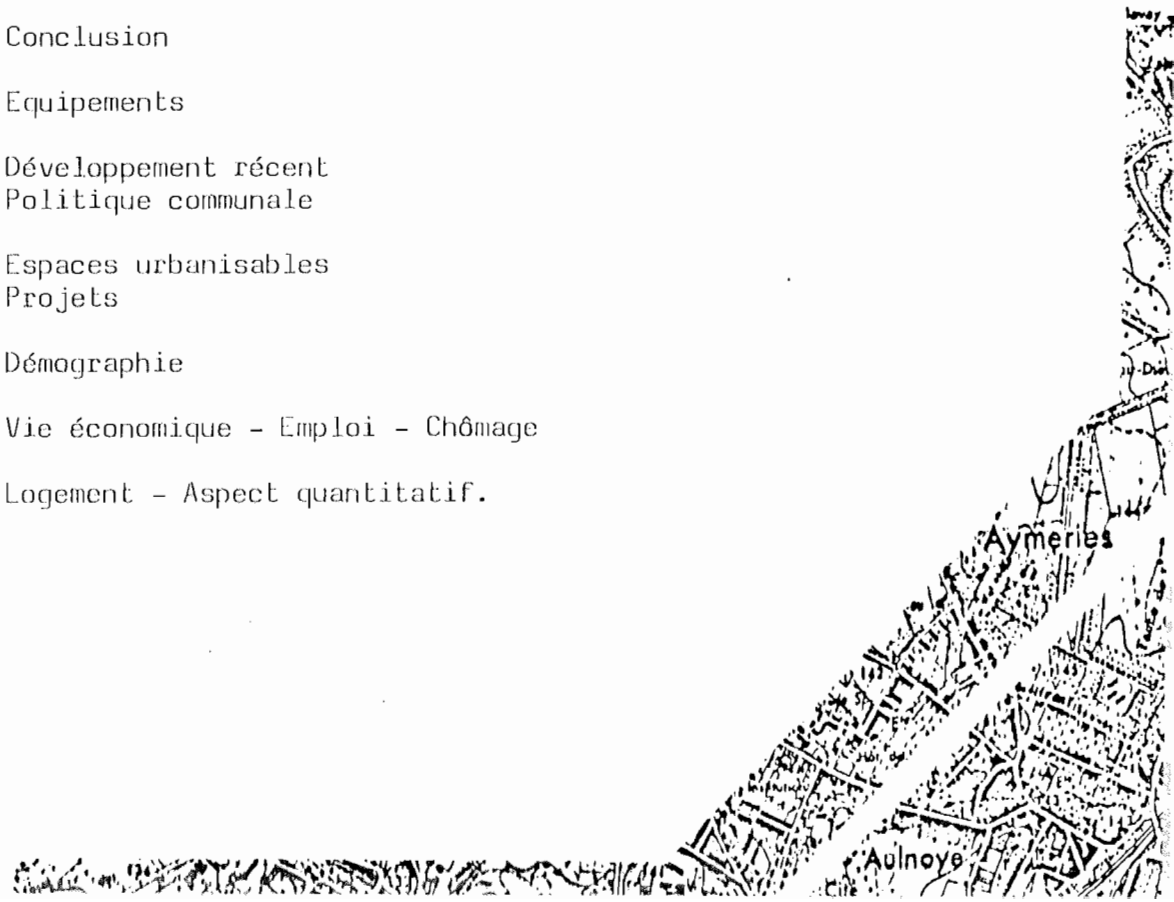
B2 Développement récent
Politique communale

B3 Espaces urbanisables
Projets

C1 Démographie

C2 Vie économique - Emploi - Chômage

C3 Logement - Aspect quantitatif.



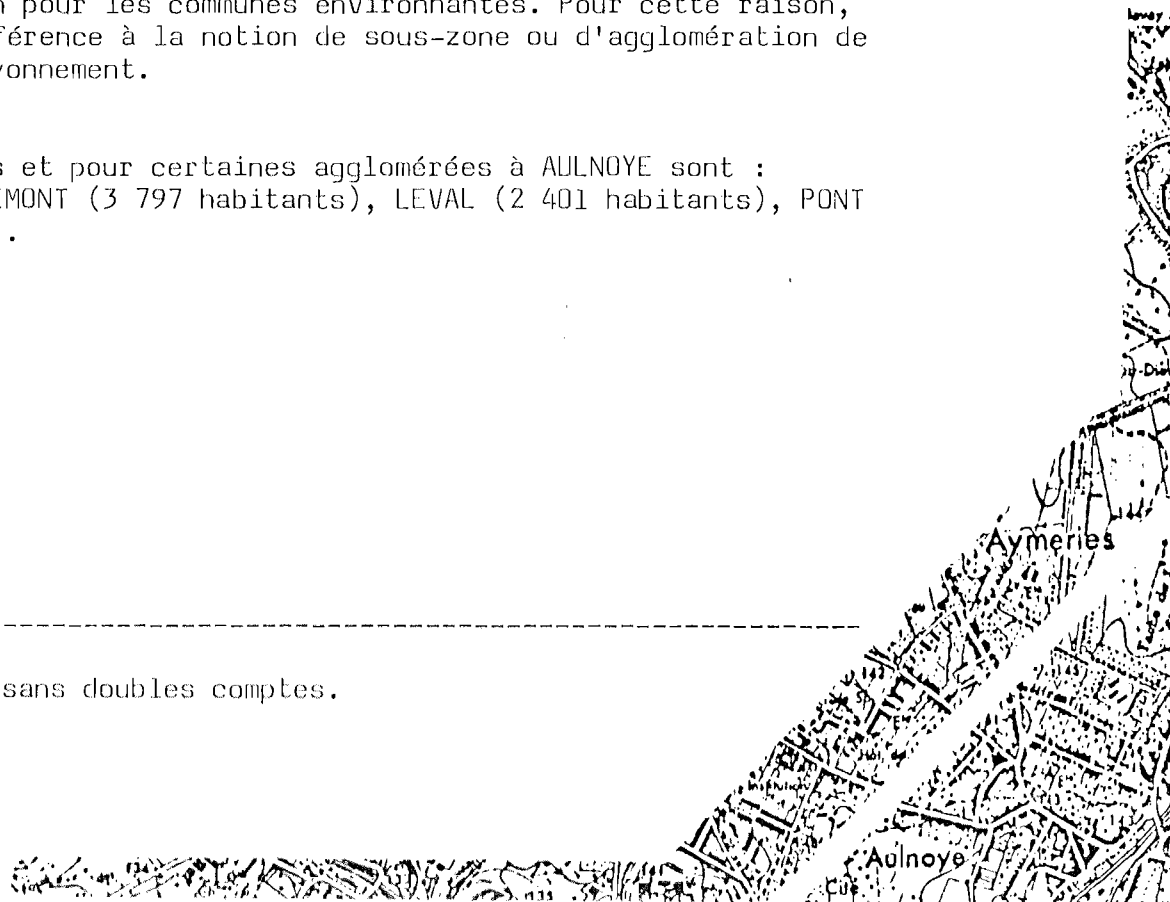
SITUATION :

La Commune d'AULNOYE-AYMERIES est relativement isolée du reste du BASSIN de la SAMBRE. Elle constitue le centre d'une agglomération de plus de 20.000 habitants à l'extrémité Sud-Ouest du BASSIN.

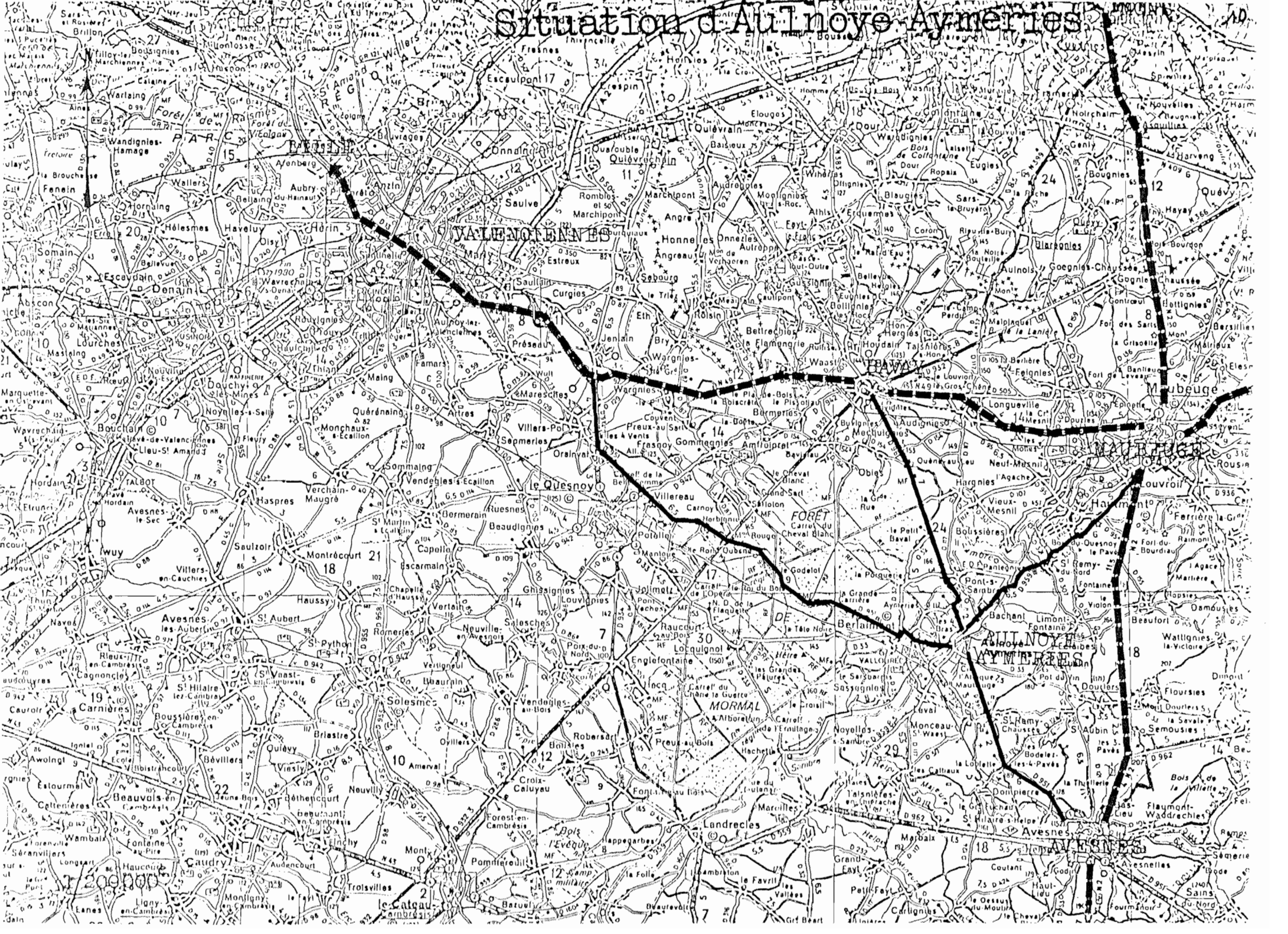
Elle joue un rôle de pôle urbain pour les communes environnantes. Pour cette raison, au cours de l'étude, on fera référence à la notion de sous-zone ou d'agglomération de manière à tenir compte de ce rayonnement.

Les principales communes proches et pour certaines agglomérées à AULNOYE sont : BACHANT (2 692 habitants), BERLAIMONT (3 797 habitants), LEVAL (2 401 habitants), PONT SUR SAMBRE (2 749 habitants) (1).

(1) RGP. INSEE 1975. Population sans doubles comptes.



Situation d'Aulnoye-Aymeries



A1. LECTURE DE LA VILLE

Ce qui apparaît comme dominant dans la lecture du paysage d'AULNOYE-AYMERIES est l'empreinte du développement industriel.

- Un premier signe : le caractère dominant de la SNCF.

Le réseau des voies ferrées crée une coupure marquante de la ville en deux.

Cette présence s'affirme par le fait que toute la partie Sud de la ville est composée des "cités" regroupant les logements de la société. Ces "cités" datent d'époques différentes et composent un tissu urbain particulier.

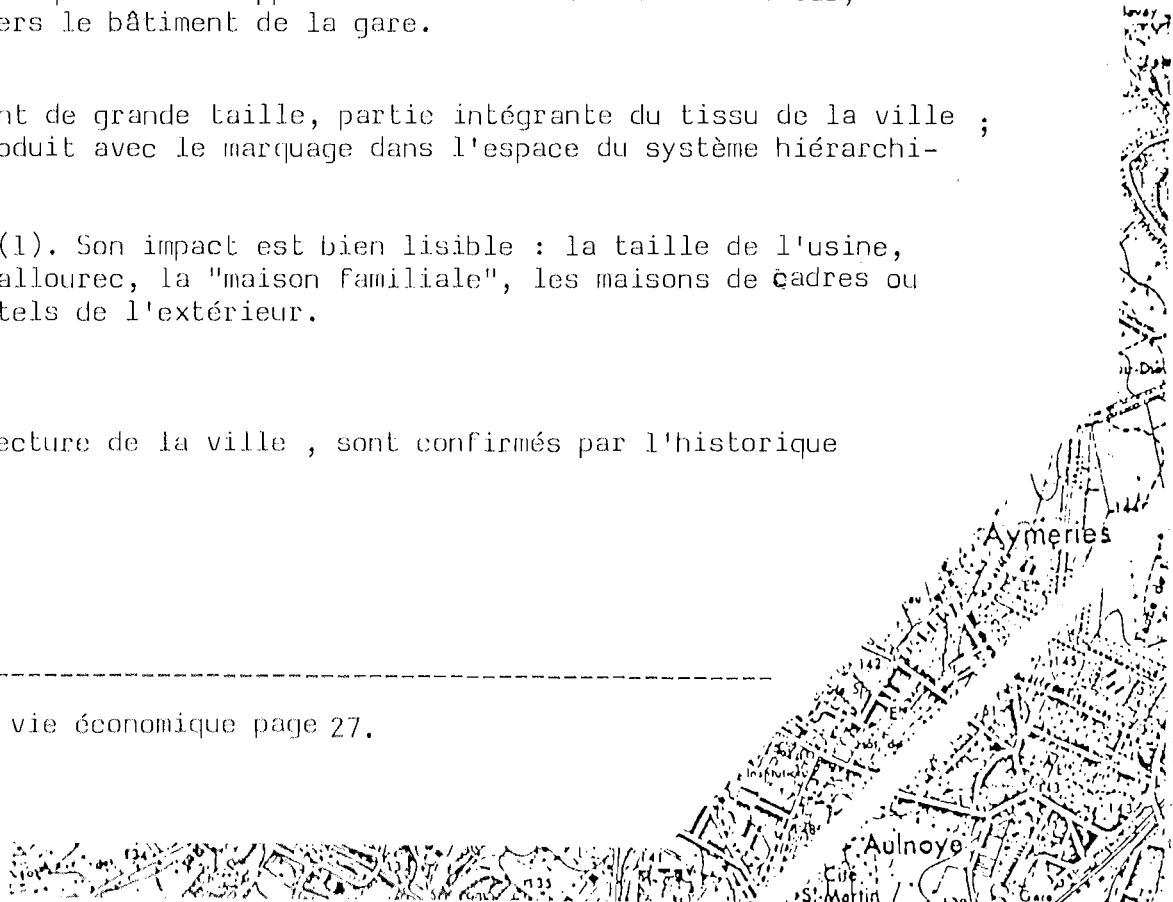
En outre, c'est à partir de la gare que se développe le centre-ville. Dans ce secteur, le système des voies converge vers le bâtiment de la gare.

- Autres signes : les usines, souvent de grande taille, partie intégrante du tissu de la ville ; le type d'habitat qu'elles ont produit avec le marquage dans l'espace du système hiérarchique de la société.

La plus importante est Vallourec (1). Son impact est bien lisible : la taille de l'usine, les "cités Vallourec", le stade Vallourec, la "maison familiale", les maisons de cadres ou de directeurs perceptibles comme tels de l'extérieur.

Ces éléments, dominants dans la lecture de la ville , sont confirmés par l'historique de sa constitution.

(1) 3.147 emplois - Voir chapitre vie économique page 27.



A2 HISTORIQUE

Un bref historique rappelant les grandes lignes de la naissance d'AULNOYE-AYMERIES permet d'éclairer les principes de son organisation spatiale.

En 1846, la commune compte 273 habitants vivant essentiellement dans le quartier dénommé actuellement "Le Vieil Aulnoye" à proximité de Berlaimont. Existe également le bourg agricole d'Aymeries.

Une entreprise domine, "Veizin-Aulnoye", qui emploie 180 salariés. Elle se dote à cette époque de deux hauts fourneaux et la création de la gare est décidée pour y acheminer le minerai de fer du Bassin de Longwy.

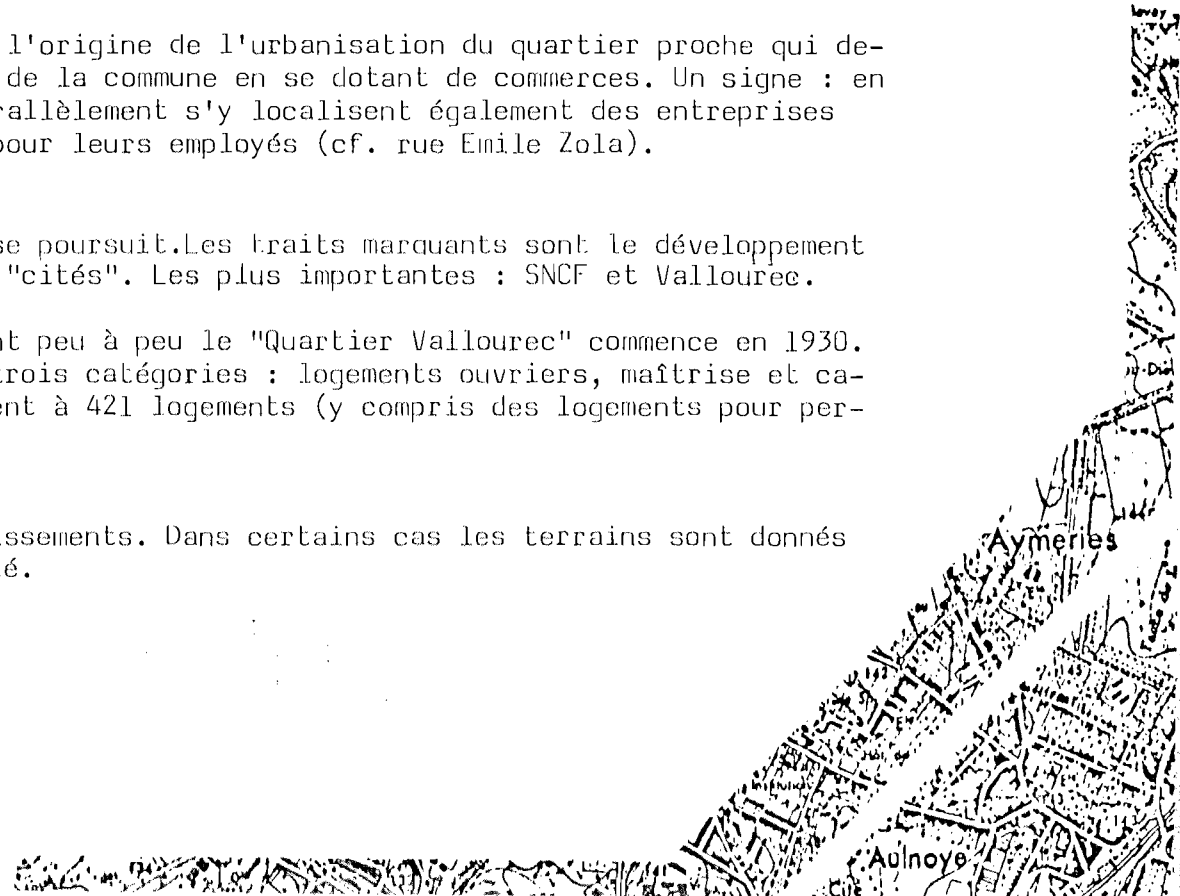
En 1850, la gare s'installe à son emplacement actuel. L'hostilité de certains propriétaires fonciers ne permet pas une implantation plus rationnelle (plus proche des quartiers existants).

L'implantation de la gare est à l'origine de l'urbanisation du quartier proche qui devient peu à peu le centre-ville de la commune en se dotant de commerces. Un signe : en 1900, ouverture de la Poste. Parallèlement s'y localisent également des entreprises qui construisent des logements pour leurs employés (cf. rue Emile Zola).

Le développement de la commune se poursuit. Les traits marquants sont le développement des logements d'entreprise, des "cités". Les plus importantes : SNCF et Vallourec.

La construction de ce qui devient peu à peu le "Quartier Vallourec" commence en 1930. Les logements sont répartis en trois catégories : logements ouvriers, maîtrise et cadres. Le parc s'élève actuellement à 421 logements (y compris des logements pour personnes âgées).

Parallèlement se créent des lotissements. Dans certains cas les terrains sont donnés aux habitants par la municipalité.



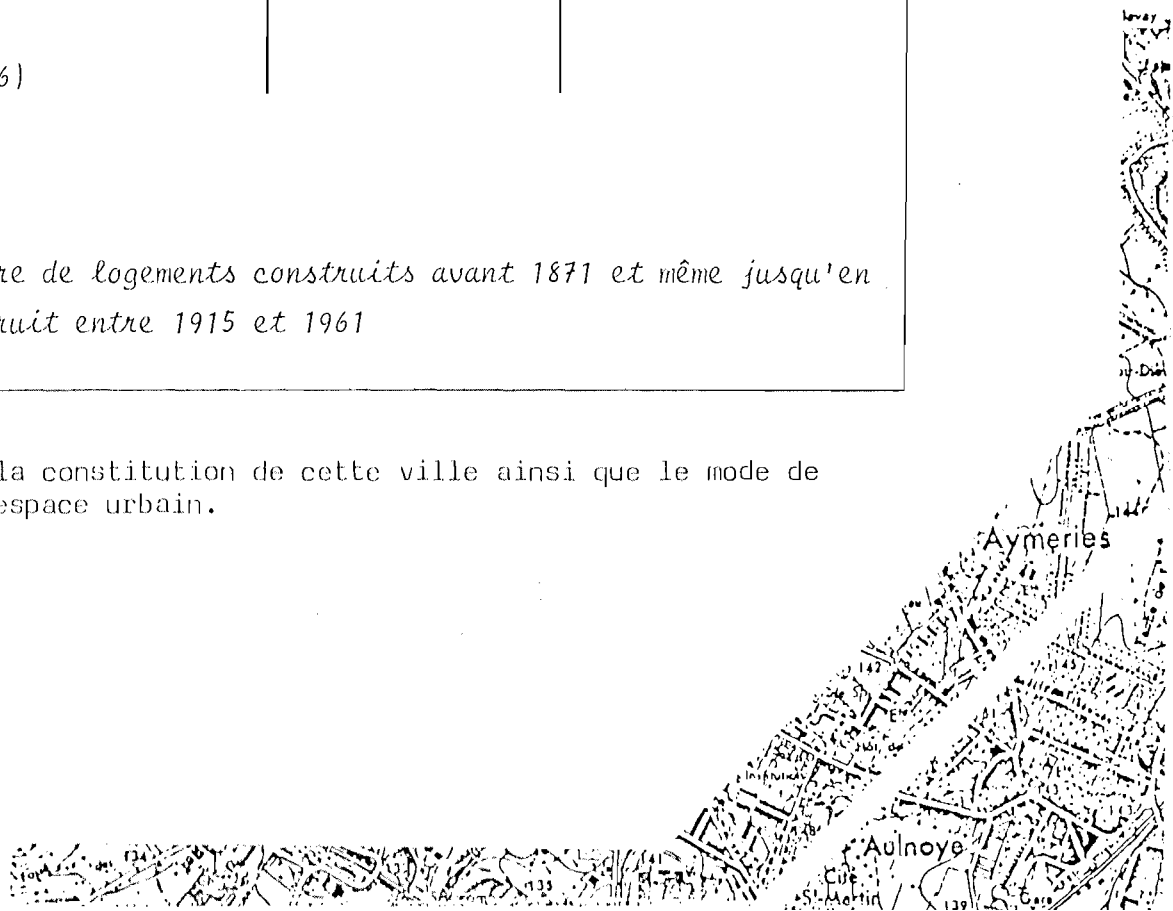
Le rythme de ce développement est encore lisible à l'heure actuelle en examinant l'âge du parc des logements existants :

AGE DU PARC DE LOGEMENTS				
Recensement INSEE 1975	AULNOYE		FRANCE	NORD-PAS DE CALAIS
avant 1871	110	3,6 %	21 %	10,5 %
1871-1914	430	14,0 %	21 %	24,5 %
1915-1948	1 100	35,7 %	15,5 %	27,0 %
1948-1961	775	25,2 %	13 %	15,5 %
1962-1967	265	9,6 %	12 %	9 %
1968-1975	400	13,0 %	17,5 %	13,5 %
(1975-1981	616)			

COMMENTAIRE

On remarque la faiblesse du nombre de logements construits avant 1871 et même jusqu'en 1914, l'importance du parc construit entre 1915 et 1961

On retiendra donc la rapidité de la constitution de cette ville ainsi que le mode de production des logements et de l'espace urbain.



A3 EN CONCLUSION

Cela a abouti à un ensemble qui manque parfois de cohérence et semble avoir souvent relevé de l'opportunité foncière du moment.

Seul le quartier de la gare a un caractère urbain. Ceci se manifeste par des formes urbaines spécifiques telles que l'ilôt clos sur tous les côtés et doté d'un bâti continu, créant ainsi un espace de rue.

Il arrive également que seul le front de la rue soit occupé laissant sur l'arrière de vastes étendues (cf. rue de l'Hôtel de Ville dans sa partie en contact avec la "zone NA").

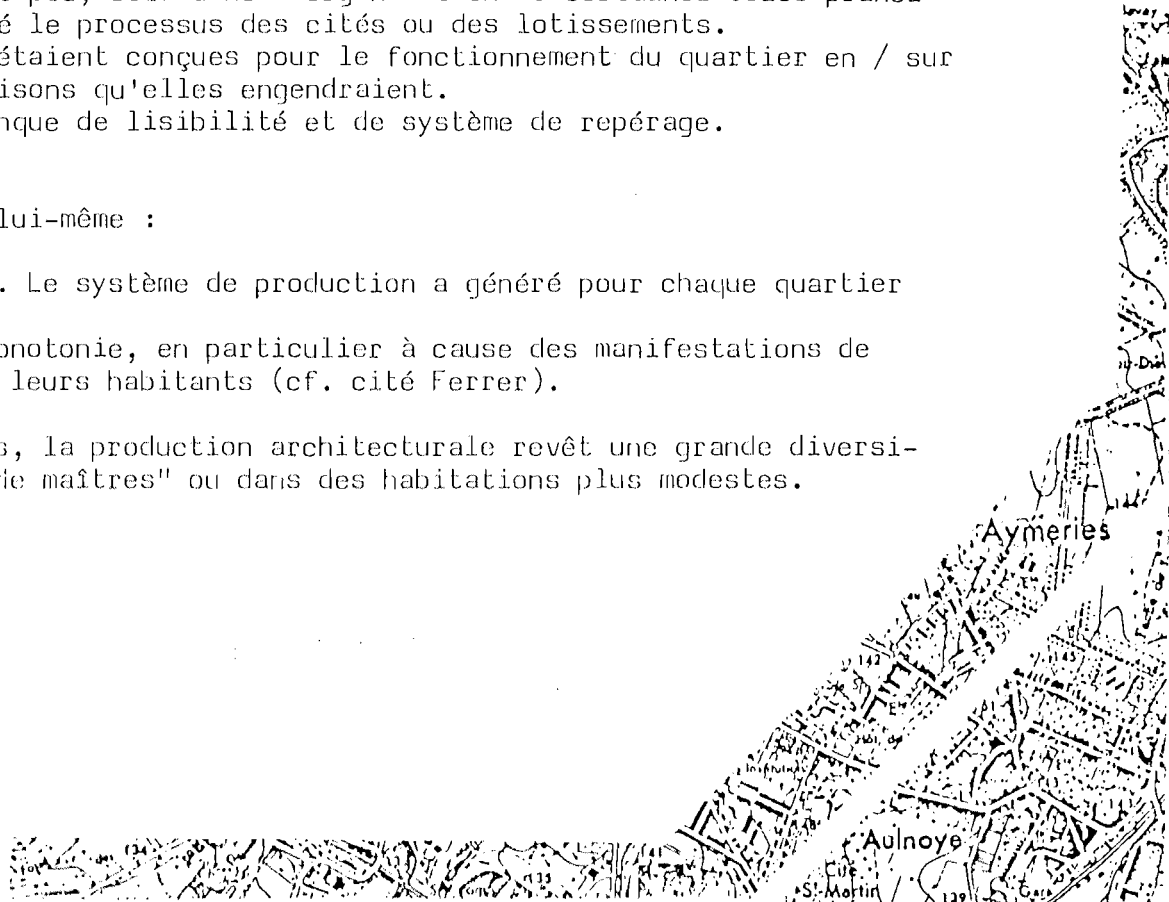
L'ancienne trame foncière apparaît peu, sauf dans l'organisation de certaines voies principales. Sur ce système s'est greffé le processus des cités ou des lotissements. Les voies de ces nouvelles cités étaient conçues pour le fonctionnement du quartier en / sur lui-même sans affirmation des liaisons qu'elles engendraient. Ceci peut expliquer un certain manque de lisibilité et de système de repérage.

En ce qui concerne l'habitat par lui-même :

Il est essentiellement individuel. Le système de production a généré pour chaque quartier des formes répétitives.

Cependant, on ne peut parler de monotonie, en particulier à cause des manifestations de l'appropriation des logements par leurs habitants (cf. cité Ferrer).

Outre "les cités" proprement dites, la production architecturale revêt une grande diversité que ce soit dans "les maisons de maîtres" ou dans des habitations plus modestes.



B1. EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Face à cet héritage lié au développement industriel, la trace du pouvoir municipal se manifeste en particulier dans une politique dynamique d'équipements publics.

C'est ainsi qu'AULNOYE-AYMERIES apparaît comme très complète en équipements administratifs, scolaires, sportifs, culturels, et de santé.

(voir carte)



B2. DEVELOPPEMENT RECENT
POLITIQUE COMMUNALE

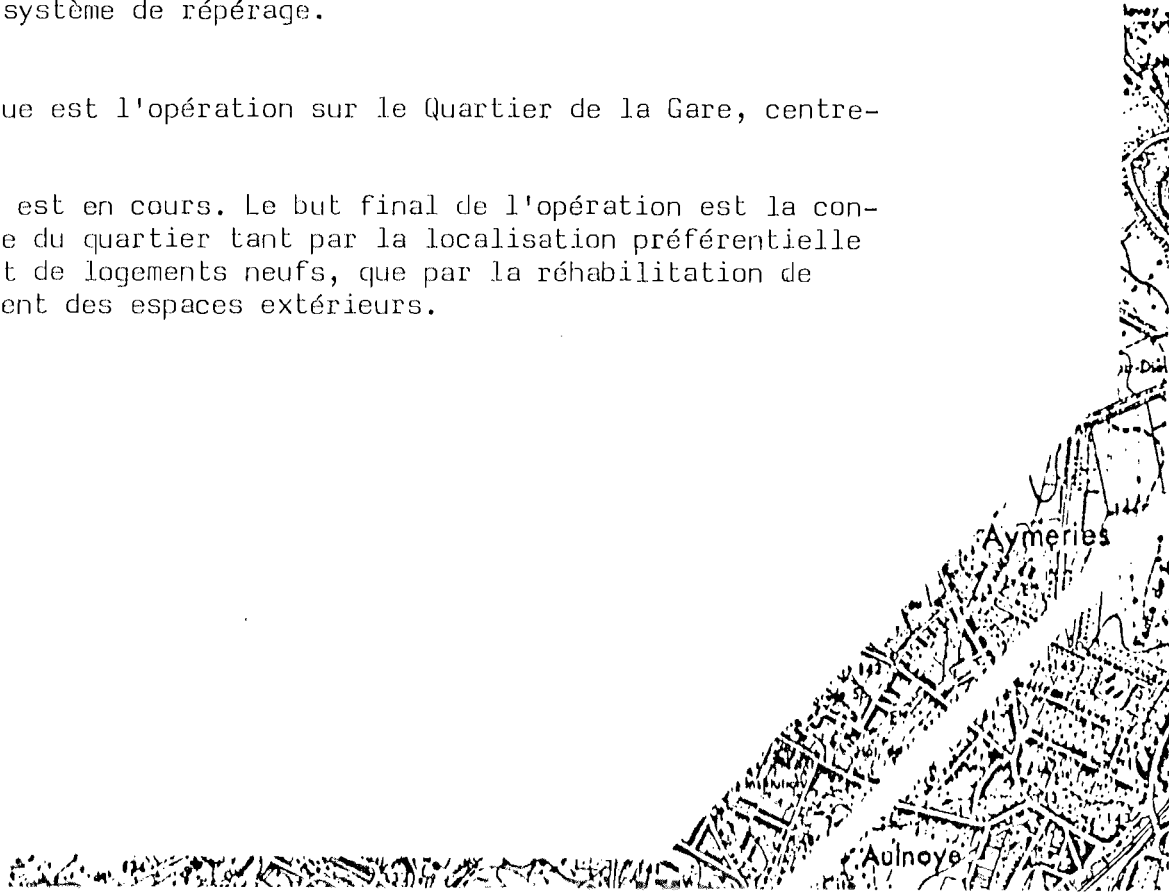
Le développement récent de la commune s'est essentiellement localisé au Nord avec le lotissement de la Fache du Bouvier et la ZAC du Hameau d'Aymeries.

En relation avec une volonté affirmée de création d'équipements publics, la municipalité s'est orientée vers une stratégie destinée à affirmer ou à créer des pôles structurant l'urbanisation.

Cette volonté apparaît dans la création de la Place du 8 MAI 45, lien entre les deux opérations nouvelles - Fache du Bouvier, ZAC du Hameau d'Aymeries - et le tissu existant. Cette place est le support d'équipements publics : école maternelle, centre socio-culturel, bibliothèque ; d'un supermarché et de commerces. Son rayonnement n'est donc pas seulement à l'échelle des quartiers proches. D'autre part, la configuration du bâti constitue un élément marquant dans le système de repérage.

Un autre aspect de cette politique est l'opération sur le Quartier de la Gare, centre-ville d'AULNOYE :

L'étude de réalisation de l'OPAH est en cours. Le but final de l'opération est la confortation de la fonction centrale du quartier tant par la localisation préférentielle d'équipements publics et l'apport de logements neufs, que par la réhabilitation de l'habitat existant et le traitement des espaces extérieurs.



B3. ESPACES URBANISABLES
PROJETS D'EQUIPEMENT

Outre le secteur de la Fache de la Chapelle concerné par cette étude, les principaux espaces susceptibles d'être urbanisés se situent : d'une part, au Nord du Chemin de Bachant - la Fache du Noir-Dieu ; d'autre part, près du centre, terrains classés au Plan d'Occupation des Sols en zone NA.

Les terrains de la zone NA sont situés directement derrière la rue de l'Hotel de Ville. Au Sud, ils sont très proches du Quartier de la Gare et de la Place du Marché, au Nord-Ouest ils sont en contact avec le Quartier Vallourec.

Dufait de leur situation, la commune envisage d'y localiser préférentiellement les grands équipements futurs, en particulier scolaires.

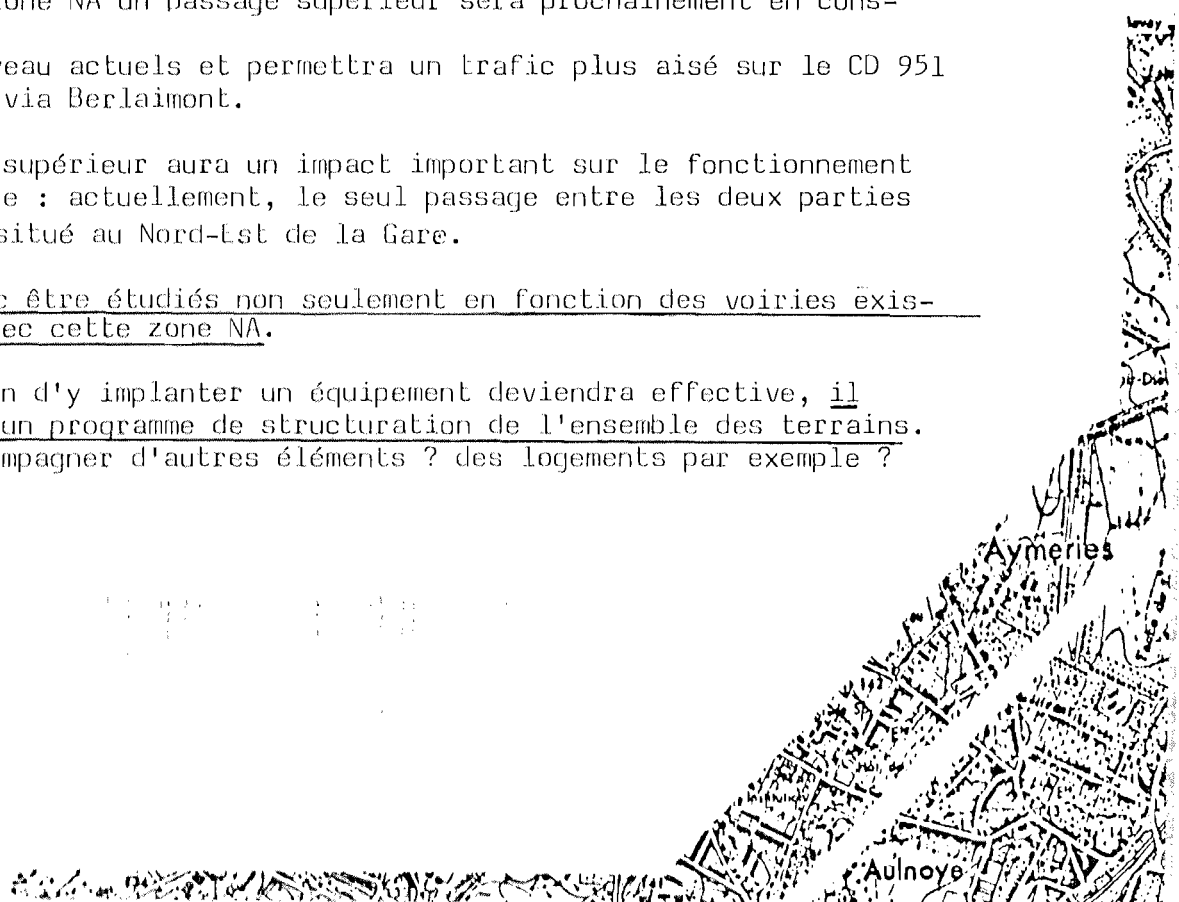
A l'extrémité Sud de cette zone NA un passage supérieur sera prochainement en construction.

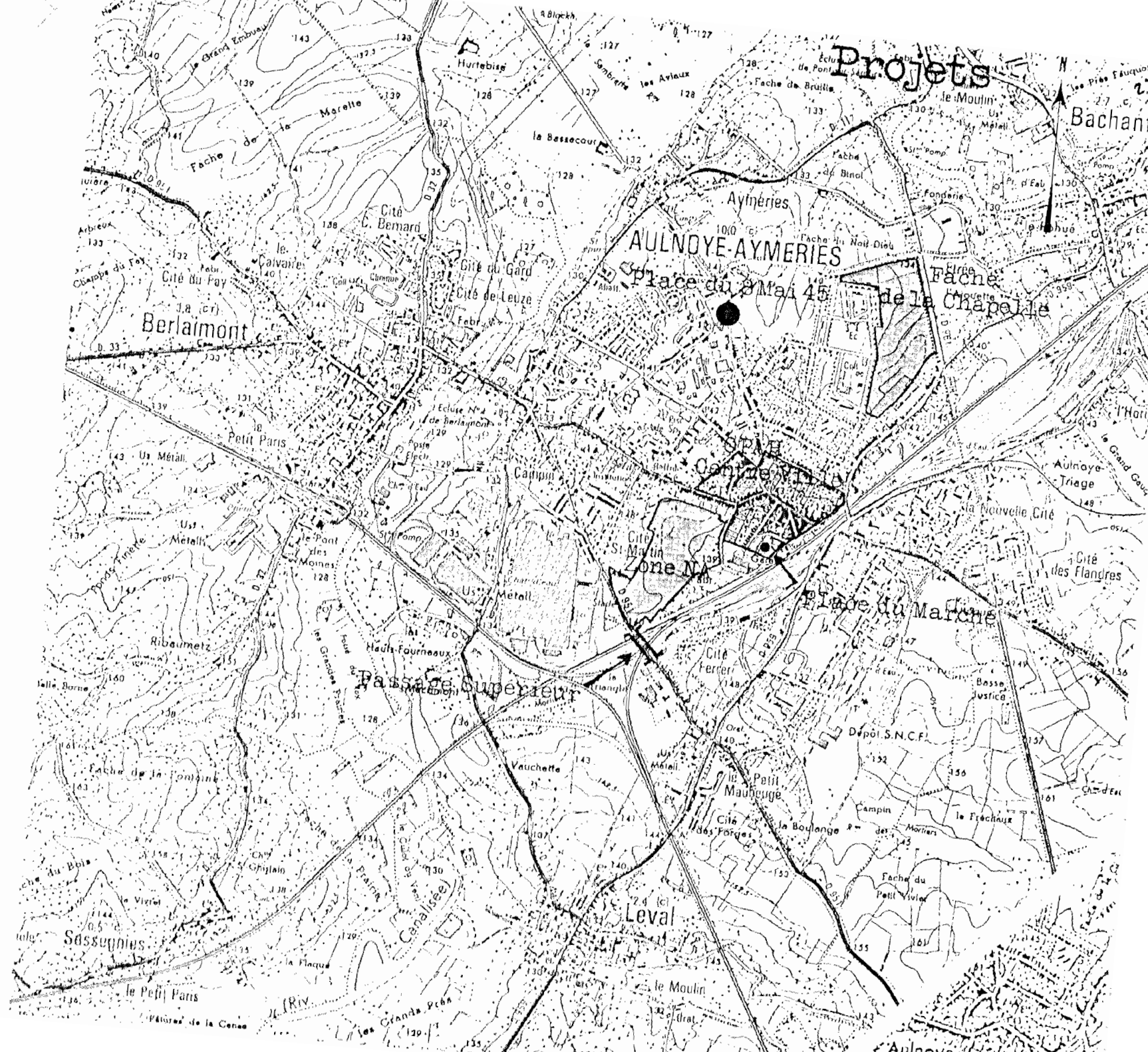
Il remplacera les passages à niveau actuels et permettra un trafic plus aisé sur le CD 951 reliant Valenciennes et Avesnes via Berlaimont.

On peut supposer que le passage supérieur aura un impact important sur le fonctionnement et le développement de la commune : actuellement, le seul passage entre les deux parties de l'agglomération est le pont situé au Nord-Est de la Gare.

Les accès à ce pont devront donc être étudiés non seulement en fonction des voiries existantes mais aussi en relation avec cette zone NA.

D'autre part, lorsque la décision d'y implanter un équipement deviendra effective, il sera important que se soit avec un programme de structuration de l'ensemble des terrains. N'y aura-t-il pas lieu de l'accompagner d'autres éléments ? des logements par exemple ?





Projets

AULNOYE-AYMERIES

Place du 8 Mai 45

Berlaimont

Zone NA

Passage Supérieur

Leval

Bachant

Faché de la Chapelle

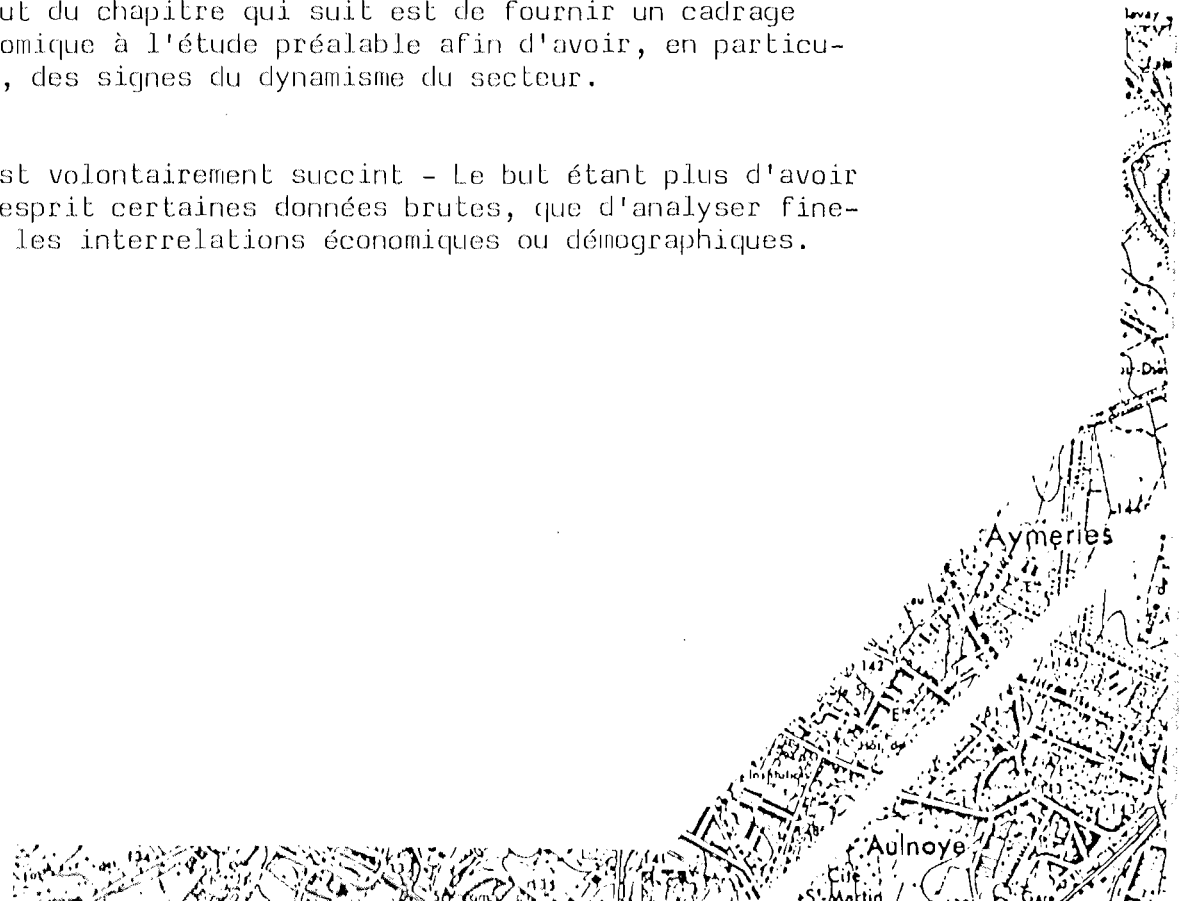
Place du Marché

Sassegnies

Aulnoy

Le but du chapitre qui suit est de fournir un cadrage économique à l'étude préalable afin d'avoir, en particulier, des signes du dynamisme du secteur.

Il est volontairement succinct - Le but étant plus d'avoir à l'esprit certaines données brutes, que d'analyser finement les interrelations économiques ou démographiques.



C1. DEMOGRAPHIE

- Evolution de la population

La commune d'AULNOYE-AYMERIES a connu un accroissement important de sa population jusqu'en 1962. Les autres communes de l'agglomération également.

Cette croissance se tasse par la suite. Mais AULNOYE continue de croître alors qu'à partir de 1968 certaines communes amorcent une décroissance.

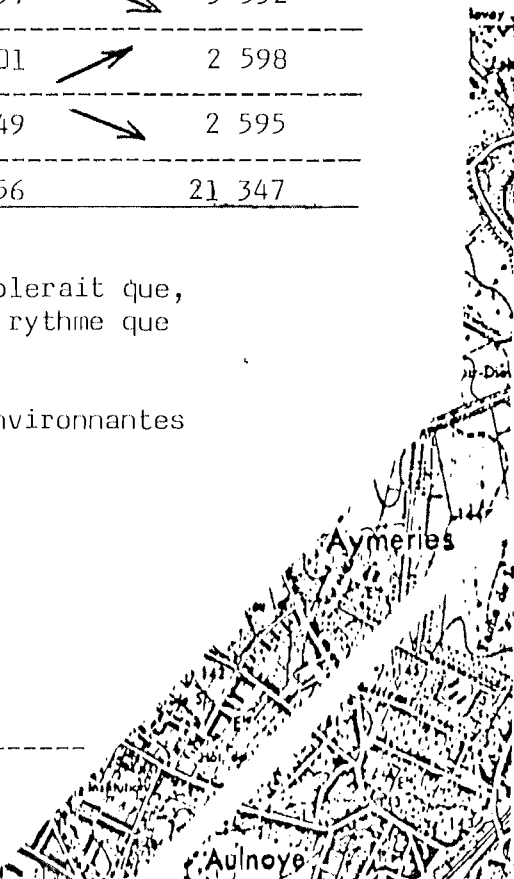
Population sans double compte et taux de variation annuelle

	1954	1962	1968	1975	1982(1)
AULNOYE AYMERIES	7 137 +3,4%	9 405 +0,6%	9 750 +0,2%	9 917 ↗	10 088
BACHANT	2 040 +2,7%	2 568 +1,2%	2 750 -0,3%	2 692 ↘	2 534
BERLAIMONT	3 354 +1,4%	3 811 +0,1%	3 836 -0,1%	3 797 ↘	3 532
LEVAL	1 753 +0,2%	1 890 +0,2%	1 916 +3,3%	2 401 ↗	2 598
PONT SUR SAMBRE	2 040 +3,4%	2 700 +0,1%	2 716 +0,2%	2 749 ↘	2 595
TOTAL	16 324	20 374	20 968	21 556	21 347

D'après les premiers chiffres provisoires du recensement de 1982, il semblerait que, depuis 1975, la croissance d'AULNOYE-AYMERIES se soit poursuivie au même rythme que dans la période intercensitaire précédente.

Par contre, l'ensemble de l'agglomération évoluerait peu. Des communes environnantes connaîtraient donc une baisse de population.

(1) Chiffres provisoires



- quelques autres caractéristiques :

En bref, le recensement de 1975 laissait apparaître les caractéristiques suivantes :

. la structure de la population active se caractérise par une surreprésentation de la catégorie des ouvriers ;

. le taux d'activité féminine est faible.

Ces données sont identiques à celles du reste du BASSIN de la SAMBRE. Elles seront réactualisées à partir du Recensement de 1982.



C2. VIE ECONOMIQUE - EMPLOI - CHOMAGE

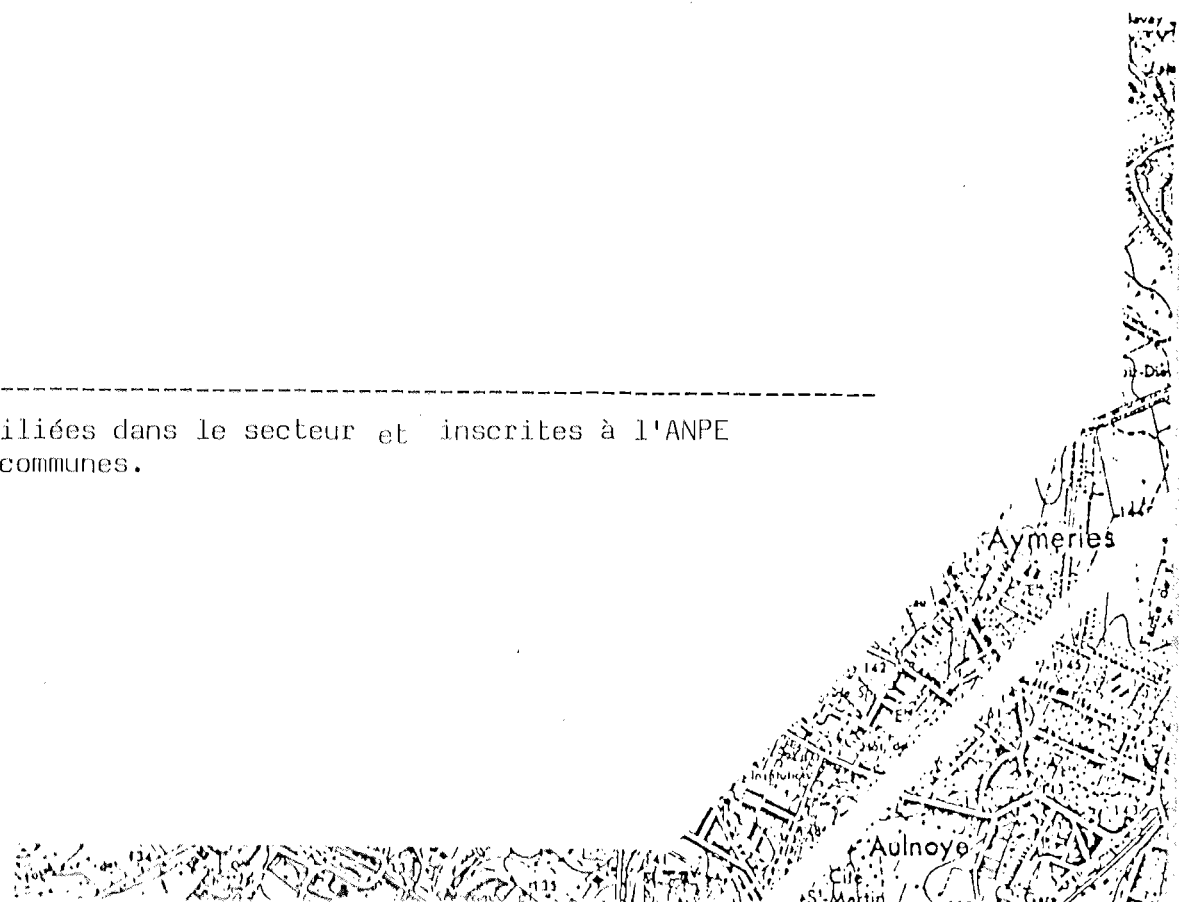
- Le chômage :

Le niveau du chômage est évalué par le nombre de "demandes d'emploi non satisfaites" à l'ANPE d'AULNOYE (1).

Si on compare l'évolution de ces demandes avec d'autres secteurs, AULNOYE-AYMERIES apparaît comme moins touchée par la montée du chômage.

Ainsi, de Juillet 1980 à Juillet 1981, les demandes ont augmenté de 5 % dans le secteur d'AULNOYE, de 13 % dans la région Sambre-Avesnois, de 15 % sur le secteur de MAUBEUGE. Sur l'ensemble du Département du NORD l'augmentation était de 23,2 %.

(1) Il s'agit des personnes domiciliées dans le secteur et inscrites à l'ANPE d'AULNOYE-AYMERIES qui couvre 13 communes.



- Les entreprises - l'emploi (1)

. Le secteur de la Métallurgie est dominant : il représente environ 60 % des emplois de l'agglomération (3 993 emplois).

La plus grande entreprise est Vallourec (2) , producteur de tubes d'acier : 3 149 emplois.

. Le deuxième employeur est la SNCF sur AULNOYE-AYMERIES même, avec 1 000 emplois.

Les autres secteurs importants sont :

."bâtiment et agriculture": 327 emplois - entreprise dominante Tomasini à AULNOYE ;

. Centrale EDF à PONT SUR SAMBRE : 251 emplois ;

. Les collectivités locales : 340 emplois dont 261 à AULNOYE ;

. Le commerce de détail et la restauration fournissent, quant à eux, 363 emplois dont 238 à AULNOYE ;

L'Education Nationale : 400 emplois à AULNOYE.

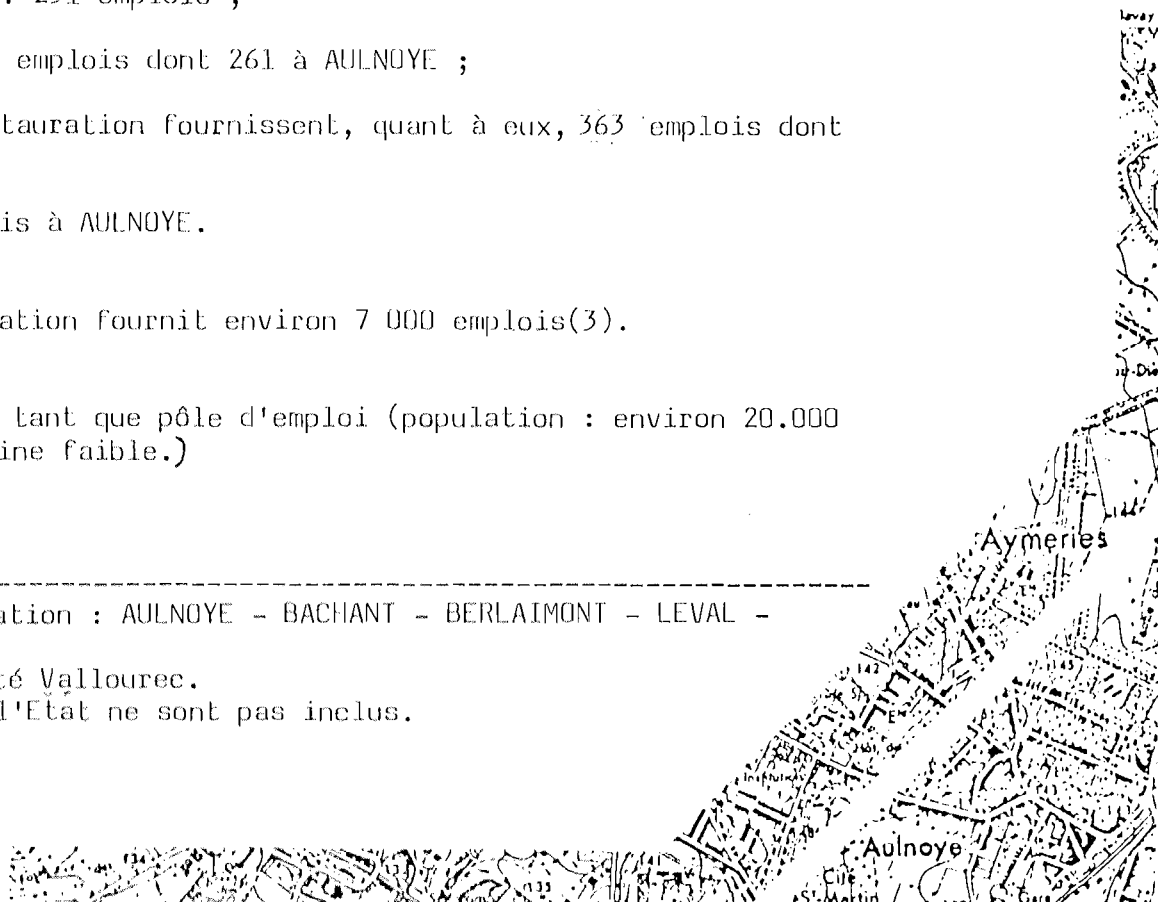
Au total l'ensemble de l'agglomération fournit environ 7 000 emplois(3).

On évalue donc son rayonnement en tant que pôle d'emploi (population : environ 20.000 habitants - taux d'activité féminine faible.)

(1) Données concernant l'agglomération : AULNOYE - BACHANT - BERLAIMONT - LEVAL - PONT SUR SAMBRE.

(2) Voir Etudes AUBS sur la société Vallourec.

(3) Certains services publics de l'Etat ne sont pas inclus.



C3. LE LOGEMENT ASPECT QUANTITATIF

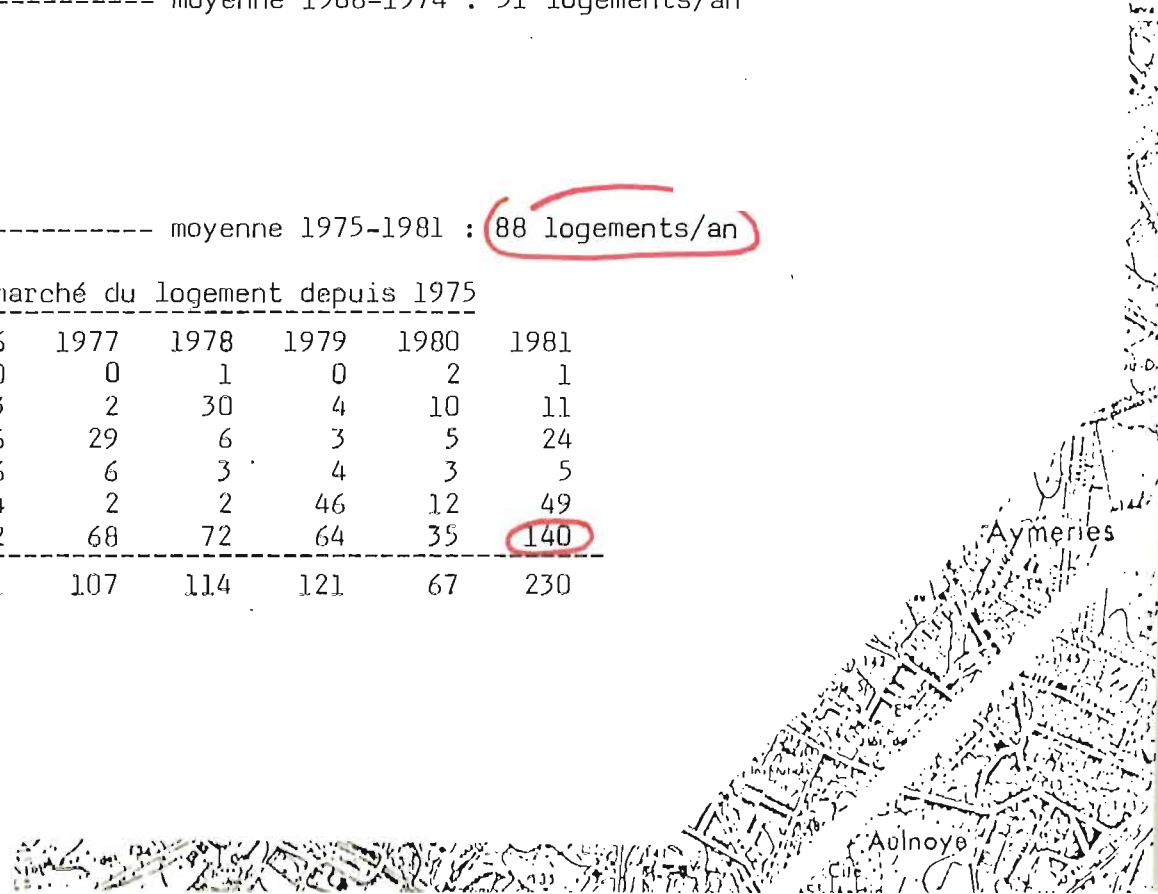
1. Les tendances passées :

Logements terminés à AULNOYE depuis 1962

1962	----	100	
1963	----	20	
1964	----	102	
1965	----	116	
1966	----	60	
1967	----	13	----- moyenne 1962-1967 : 68 logements/an
1968	----	71	
1969	----	54	
1970	----	72	
1971	----	105	
1972	----	18	
1973	----	10	
1974	----	26	----- moyenne 1968-1974 : 51 logements/an
1975	----	85	
1976	----	152	
1977	----	68	
1978	----	72	
1979	----	64	
1980	----	35	
1981	----	140	----- moyenne 1975-1981 : 88 logements/an

Logements terminés dans l'aire du marché du logement depuis 1975

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
MONTCEAU ST WAAST	2	0	0	1	0	2	1
BERLAIMONT	6	3	2	30	4	10	11
BACHANT	7	6	29	6	3	5	24
PONT SUR SAMBRE	33	6	6	3	4	3	5
LEVAL	21	4	2	2	46	12	49
AULNOYE AYMERIES	85	152	68	72	64	35	140
TOTAL	154	171	107	114	121	67	230



Comparaison poids de population/logements construits (1975-1981)

	Poids de population en 1975	% de construction
MONTCEAU ST WAAST	2,5 %	0,6 %
BERLAIMONT	17,4 %	6,8 %
BACHANT	12,2 %	8,3 %
PONT SUR SAMBRE	12,5 %	6,2 %
LEVAL	11 %	14,0 %
AULNOYE AYMERIES	45,4 %	63,9 %

On voit que la construction des logements neufs s'est localisée préférentiellement sur AULNOYE AYMERIES.

Pourcentage de logements locatifs

. Moyenne 1975-1981

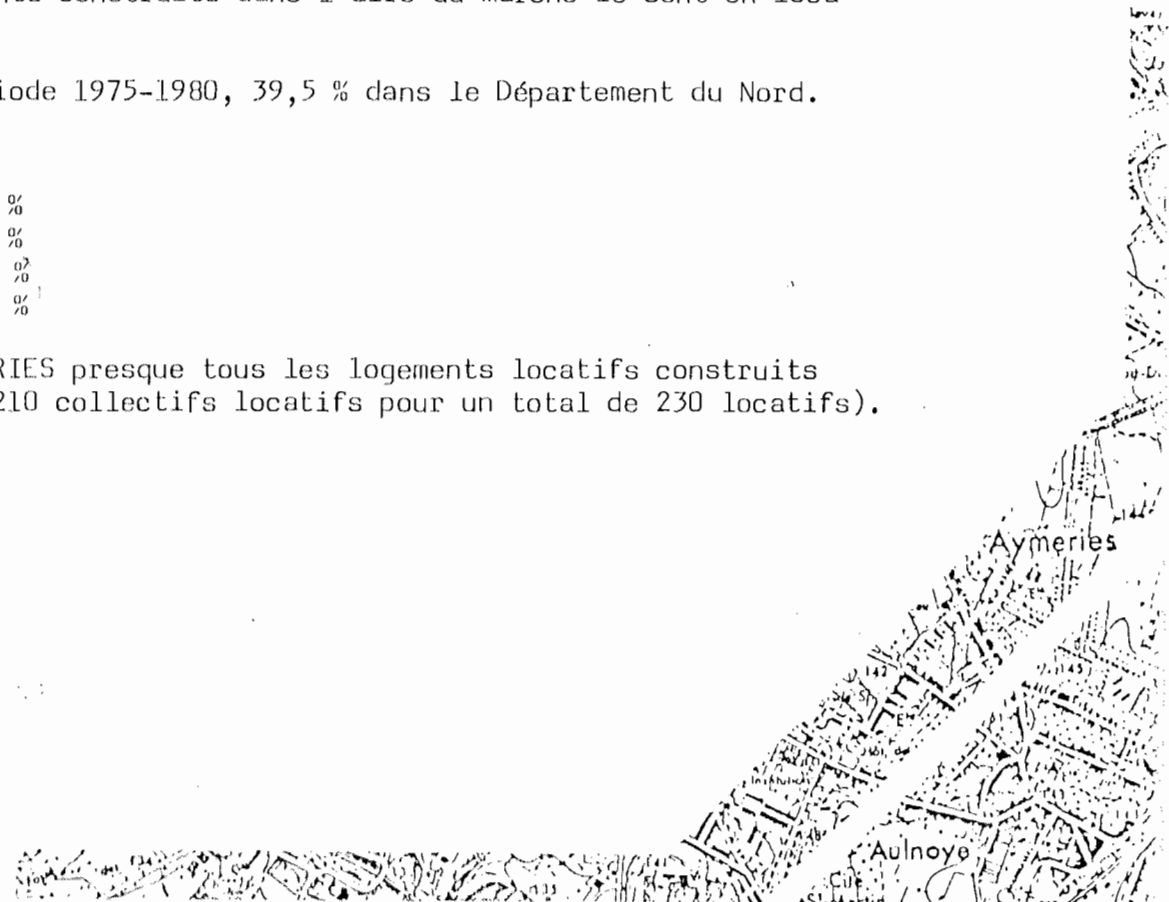
Dans cette période 39 % des logements construits dans l'aire du marché le sont en locatif, 48 % à AULNOYE AYMERIES.

A titre de comparaison pour la période 1975-1980, 39,5 % dans le Département du Nord.

. Moyenne 1977-1981

ARRONDISSEMENT D'AVESNES	38 %
BASSIN DE LA SAMBRE	49 %
AIRE DU MARCHE D'AULNOYE	44,1 %
AULNOYE-AYMERIES	60,6 %

Dans cette période, à AULNOYE AYMERIES presque tous les logements locatifs construits le sont sous forme de collectifs (210 collectifs locatifs pour un total de 230 locatifs).



2. Programmes de construction en cours ou en projet

AULNOYE-AYMERIES

- . ZAC du Hameau d'Aymeries : 24 logements en cours livraison 1982
- . Place du 8 Mai 1945 : 73 logements dont 10 cellules commerciales livraison 1983
- .
- . rue Allende : 40-44 logements (loc) livraison 1983 (?)
permis approuvé - financement non programmé
- . rue Gussigny ; 19 logements (loc) livraison 1984
- . près du cimetière : 22 logements (10 loc, 12 Acc) livraison 1982
- . près de la Place du 8 Mai 45 : 10-15 logements (Acc. ?) livraison 1984 (?)
- . quartier de la Gare : programme en cours d'étude

BACHANT

- . Cité des Alouettes : 16 logements (loc.) livraison 1984
- . Cité Gernode : 7 logements (Acc.) livraison 1983
- . Zone de la Puissance
re tranche : 46 logements (40 loc, 6 Acc) livraison 1983
de tranche : 35 logements ? livraison 1984 (?)

LEVAL

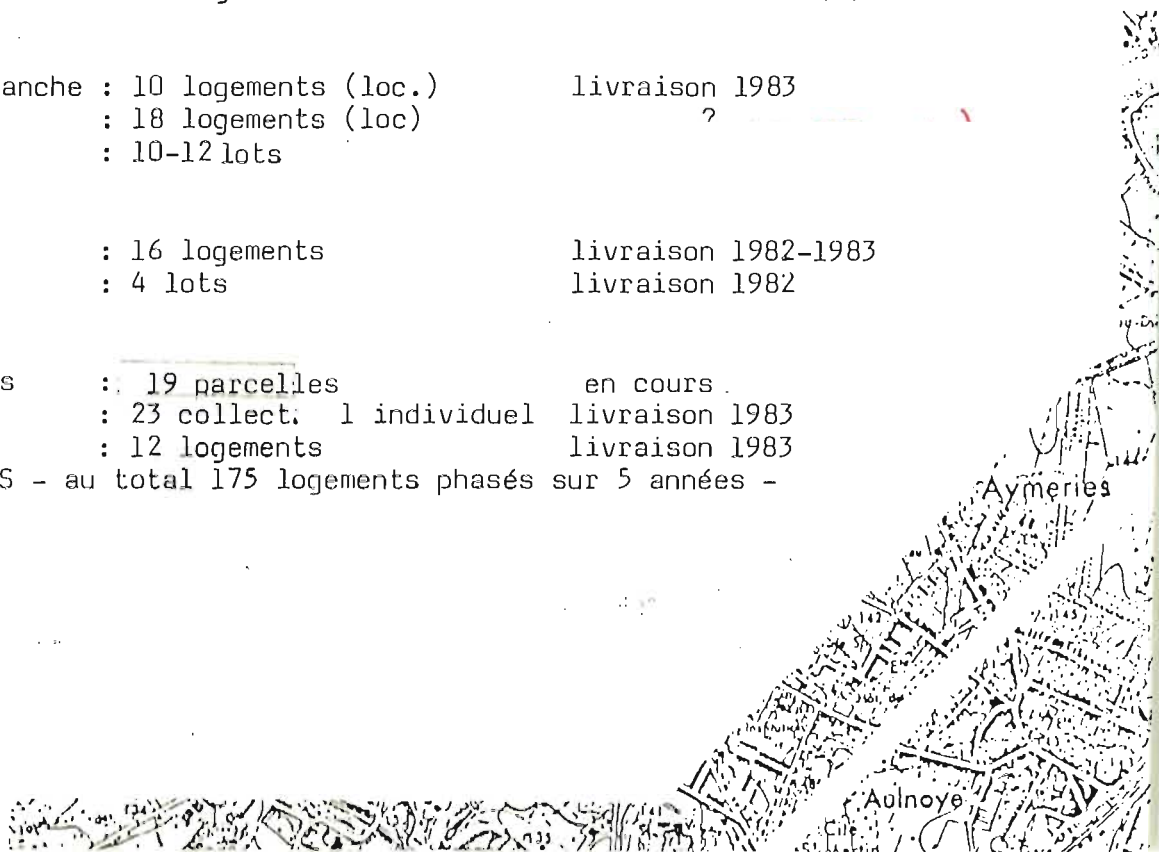
- . Résidence les Charmes : 1 ère tranche : 10 logements (loc.) livraison 1983
- . rue de Monceau : 18 logements (loc) ?
- . Lotissement GMF : 10-12 lots

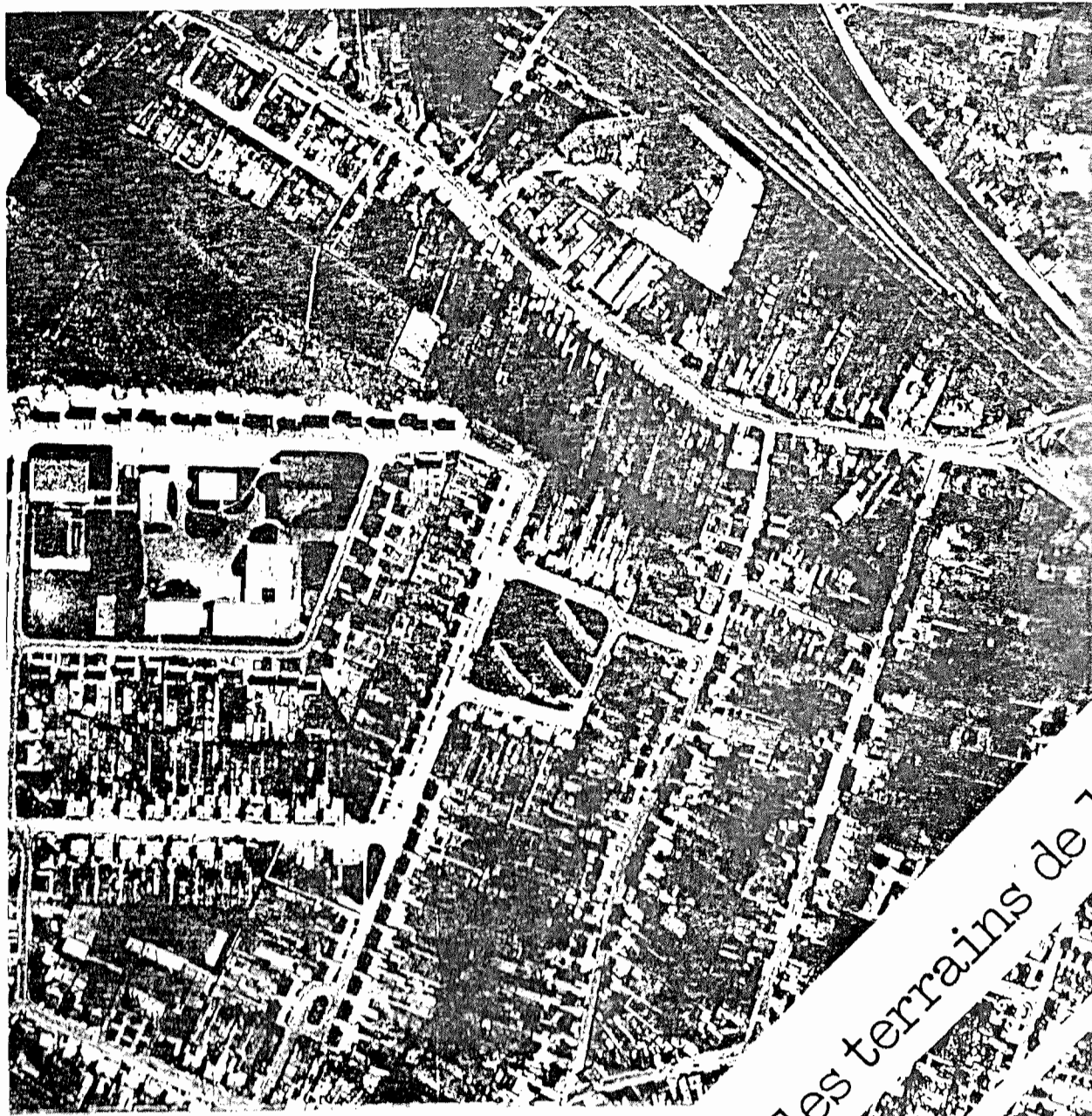
BERLAIMONT

- . logements personnes âgées : 16 logements livraison 1982-1983
- . Lotissement rue du Puit : 4 lots livraison 1982

PONT SUR SAMBRE

- . Lotissement communal les Tilleuls : 19 parcelles en cours
- . ensemble locatif : 23 collect. 1 individuel livraison 1983
- . lotissement GMF: 1 ère tranche : 12 logements livraison 1983
- . ZAC du Village (voir Dossier AUBS - au total 175 logements phasés sur 5 années - DUP en cours)





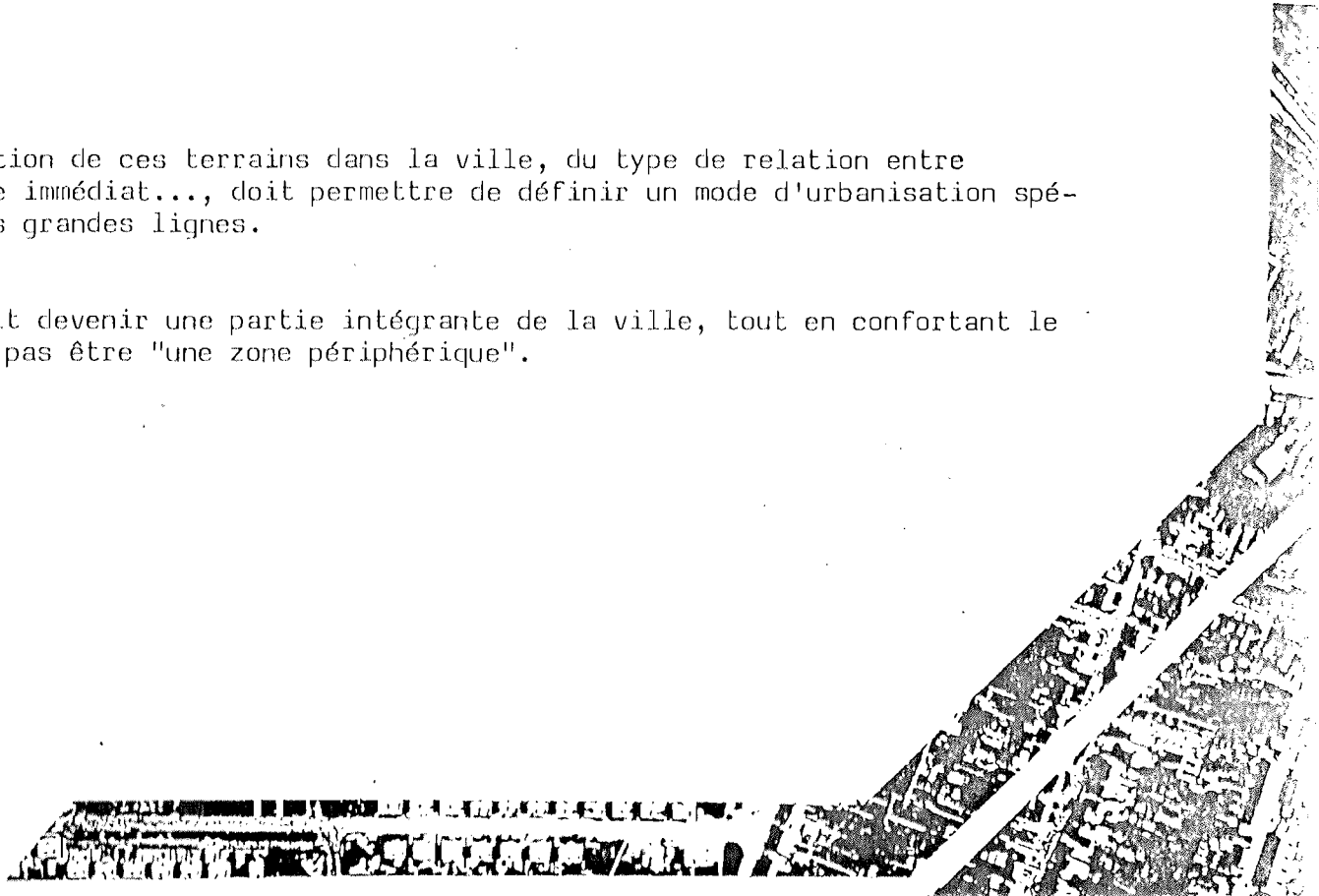
Les terrains de la

Fache de la Chapelle. titre 2...

LES TERRAINS DE LA FACHE DE LA CHAPELLE

L'analyse de la situation de ces terrains dans la ville, du type de relation entre ceux-ci et le contexte immédiat..., doit permettre de définir un mode d'urbanisation spécifique, ceci dans ses grandes lignes.

Cette urbanisation doit devenir une partie intégrante de la ville, tout en confortant le tissu immédiat et non pas être "une zone périphérique".



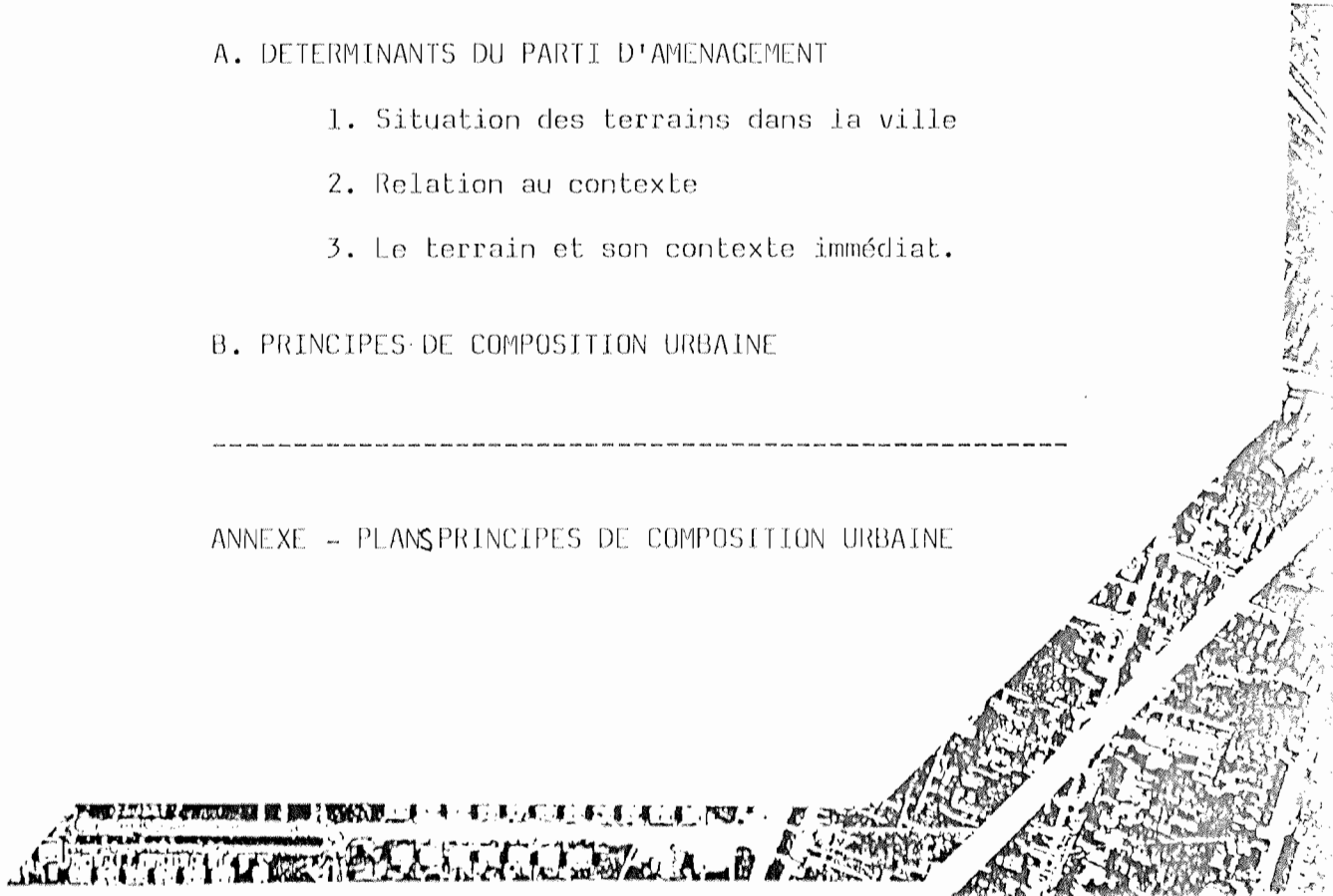
SOMMAIRE

A. DETERMINANTS DU PARTI D'AMENAGEMENT

1. Situation des terrains dans la ville
2. Relation au contexte
3. Le terrain et son contexte immédiat.

B. PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

ANNEXE - PLANS PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE



A. DETERMINANTS DU PARTI D'AMENAGEMENT

1. Situation des terrains dans la ville

Ces terrains de la Fache de la Chapelle, d'une superficie de 16Ha8 sont situés au NORD-EST de la commune. Ils sont bordés à l'OUEST par une zone urbanisée et s'ouvrent sur leur façade EST sur la Chaussée Brunehaut. Ils présentent la particularité d'être partiellement enclavés sur la partie SUD.

Ces terrains sont excentrés par rapport au centre ville d'AULNOYE et leur position en prolongement d'urbanisation (frange de ville) orientera la réflexion sur le type d'intégration à avoir.

2. Relation au contexte

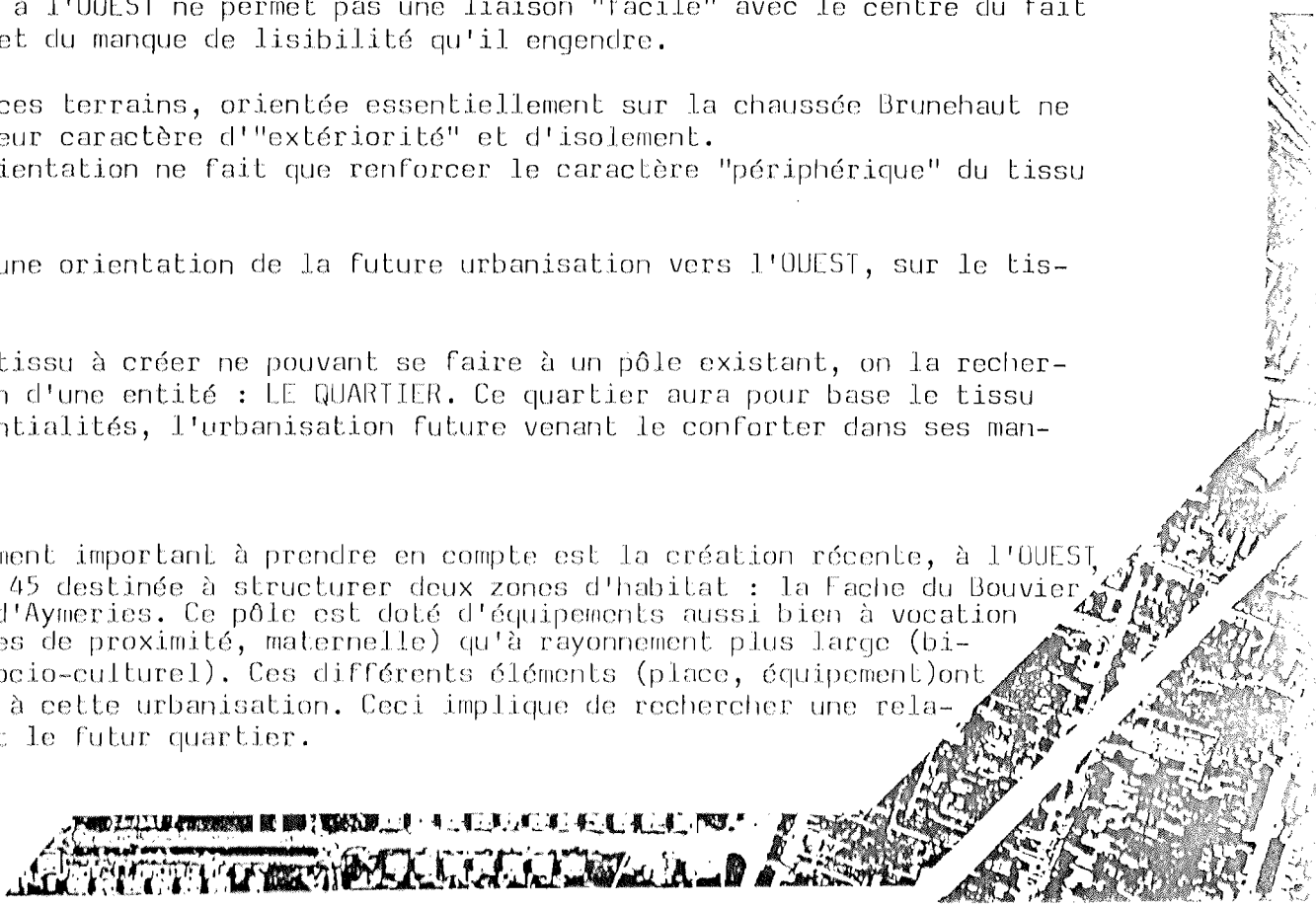
2.1. La relation la plus aisée de ces terrains au centre-ville, paraît être la chaussée Brunehaut et son prolongement, la rue de Maubeuge. Le tissu environnant à l'OUEST ne permet pas une liaison "facile" avec le centre du fait de son organisation et du manque de lisibilité qu'il engendre.

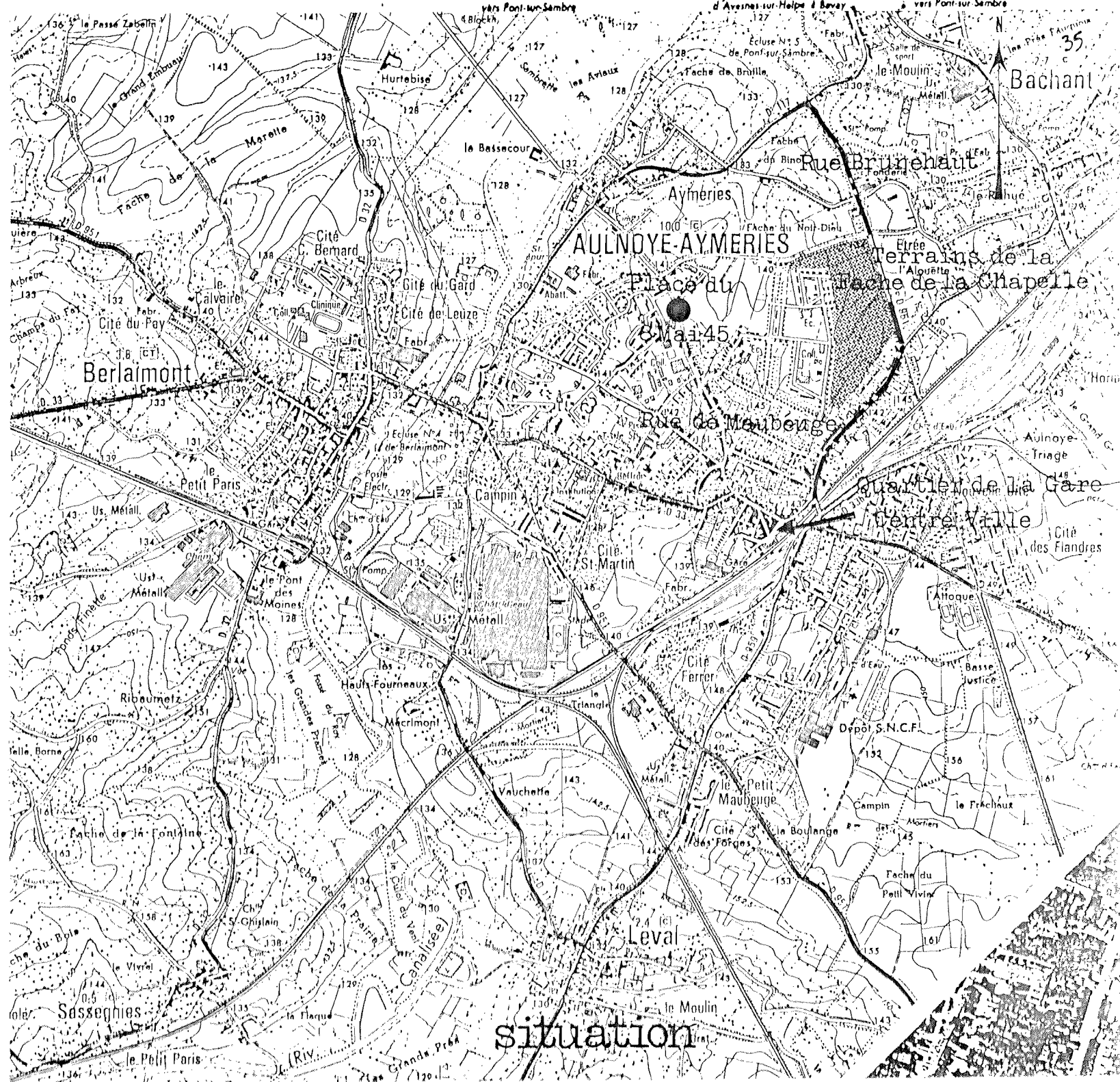
Une organisation de ces terrains, orientée essentiellement sur la chaussée Brunehaut ne ferait qu'affirmer leur caractère d'"extériorité" et d'isolement. De plus ce type d'orientation ne fait que renforcer le caractère "périphérique" du tissu immédiat.

On recherchera donc une orientation de la future urbanisation vers l'OUEST, sur le tissu existant.

L'intégration de ce tissu à créer ne pouvant se faire à un pôle existant, on la recherchera par la création d'une entité : LE QUARTIER. Ce quartier aura pour base le tissu existant et ses potentialités, l'urbanisation future venant le conforter dans ses manques.

2.2. Un autre élément important à prendre en compte est la création récente, à l'OUEST, de la place du 8 MAI 45 destinée à structurer deux zones d'habitat : la Fache du Bouvier et la ZAC du Hameau d'Aymeries. Ce pôle est doté d'équipements aussi bien à vocation de quartier (commerces de proximité, maternelle) qu'à rayonnement plus large (bibliothèque, centre socio-culturel). Ces différents éléments (place, équipement) ont conféré une identité à cette urbanisation. Ceci implique de rechercher une relation entre ce pôle et le futur quartier.





AULNOYE-AYMERIES

Place du

8 Mai 45

Rue de Maubeuge

Quartier de la Gare

Centre-ville

situation

3. Le terrain et son contexte immédiat

3.1. Structuration du tissu

L'analyse du tissu immédiat permet d'en dégager ses potentialités et "ses manques" à résoudre.

Le tissu jouxtant le terrain d'assiette de l'opération, s'organise selon un schéma orthogonal, dont la caractéristique principale est de constituer un lotissement dont les espaces ne présentent pas de hiérarchie. Ceci engendre un manque de lisibilité par rapport aux liaisons préférentielles (Quartier de la Gare, Hôtel de ville ...).

Cette trame viaire s'organise essentiellement par rapport aux axes de liaison que constitue la rue Mirabeau et la rue de Maubeuge, axes convergeant vers le Quartier de la Gare.

Ces différents facteurs donnent à ce tissu un aspect de zone périphérique.

La réorganisation de ce quartier devra prendre en compte ce manque de repérage afin de proposer tout aussi bien au niveau des espaces existants, qu'au niveau des espaces à créer, une affirmation des différentes liaisons.

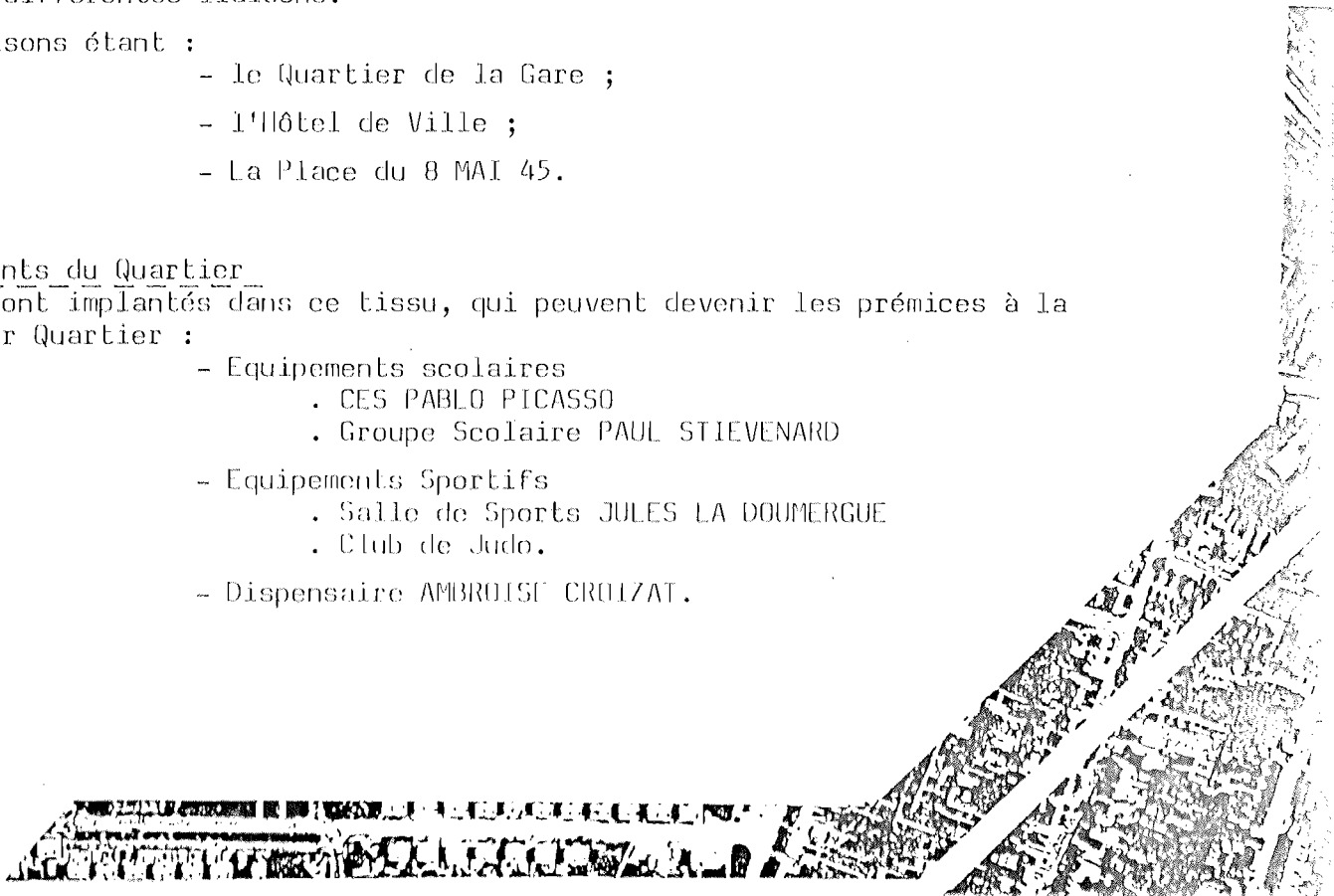
Ces différentes liaisons étant :

- le Quartier de la Gare ;
- l'Hôtel de Ville ;
- La Place du 8 MAI 45.

3.2. Les équipements du Quartier

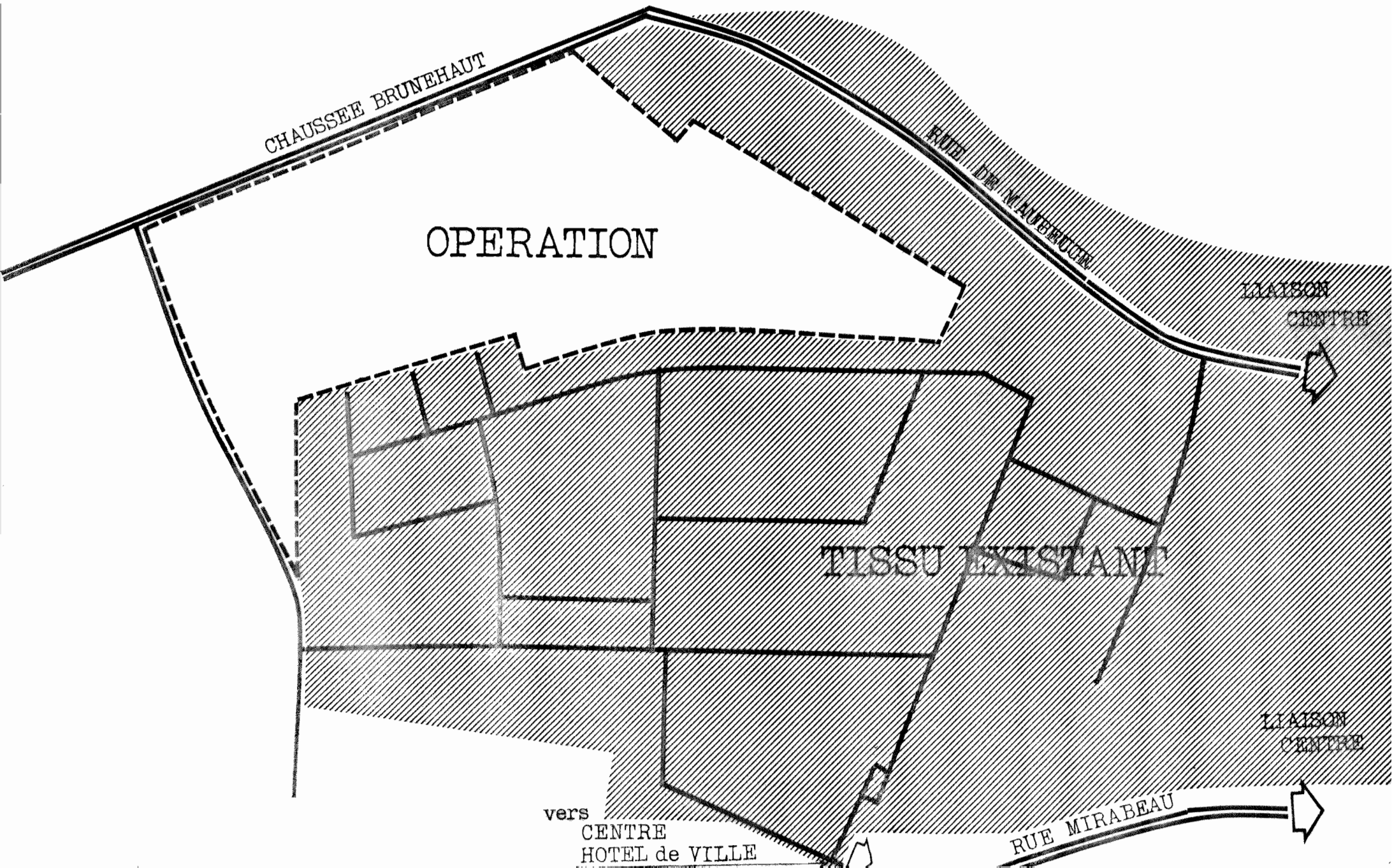
Divers équipements sont implantés dans ce tissu, qui peuvent devenir les prémices à la constitution du futur Quartier :

- Equipements scolaires
 - . CES PABLO PICASSO
 - . Groupe Scolaire PAUL STIEVENARD
- Equipements Sportifs
 - . Salle de Sports JULES LA DOUMERGUE
 - . Club de Judo.
- Dispensaire AMBROISE CROIZAT.



Structuration du Tissu

— Trame Viaire





Ces équipements présentent la particularité d'être regroupés au "centre de gravité" du tissu existant et de la future "zone à urbaniser".

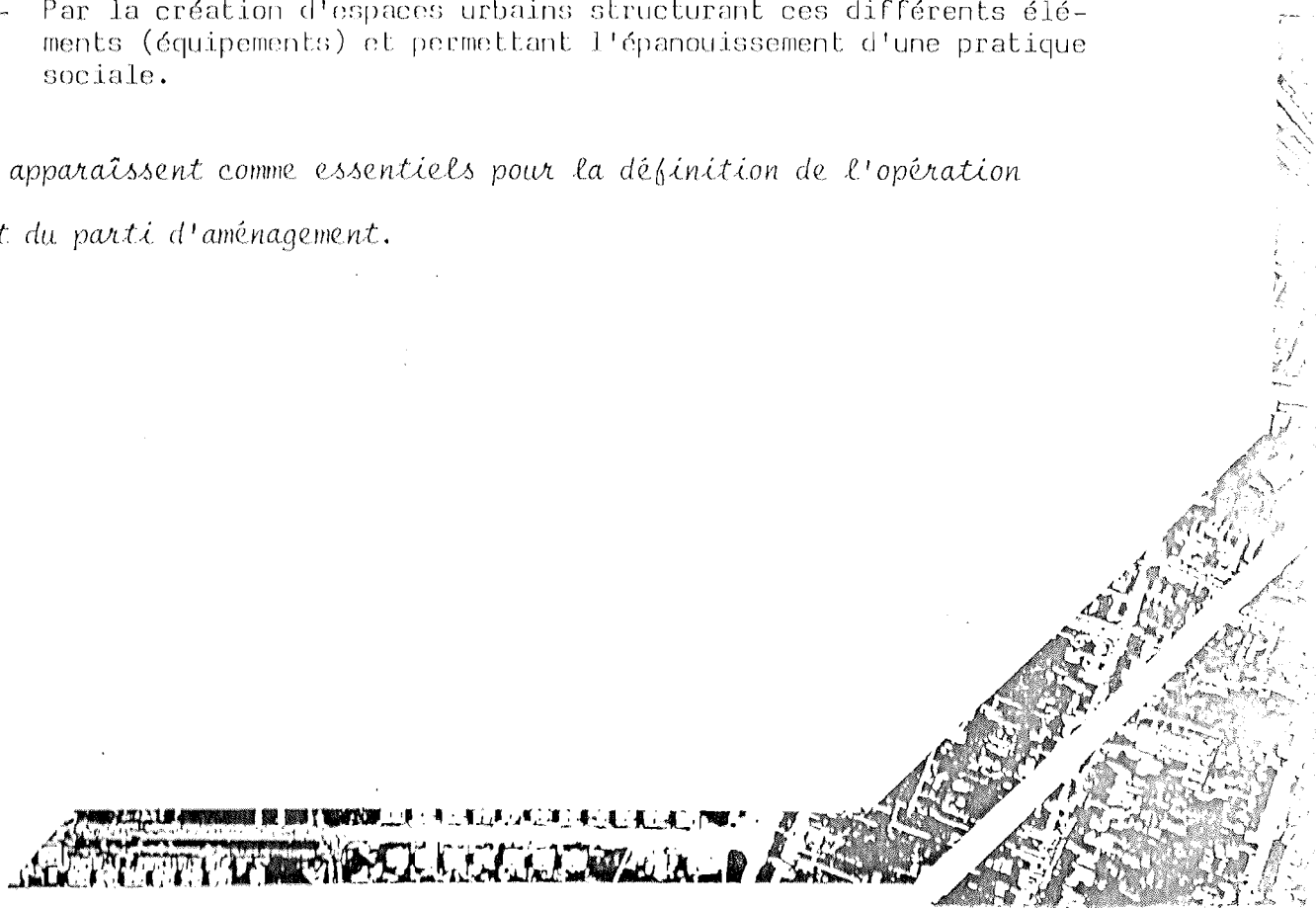
Il serait donc intéressant de conforter ce noyau afin qu'il devienne "l'épine dorsale" du quartier, de lui trouver un prolongement si possible dans la future urbanisation afin d'établir la symbiose entre existant et opération.

Cette confortation pouvant se faire par :

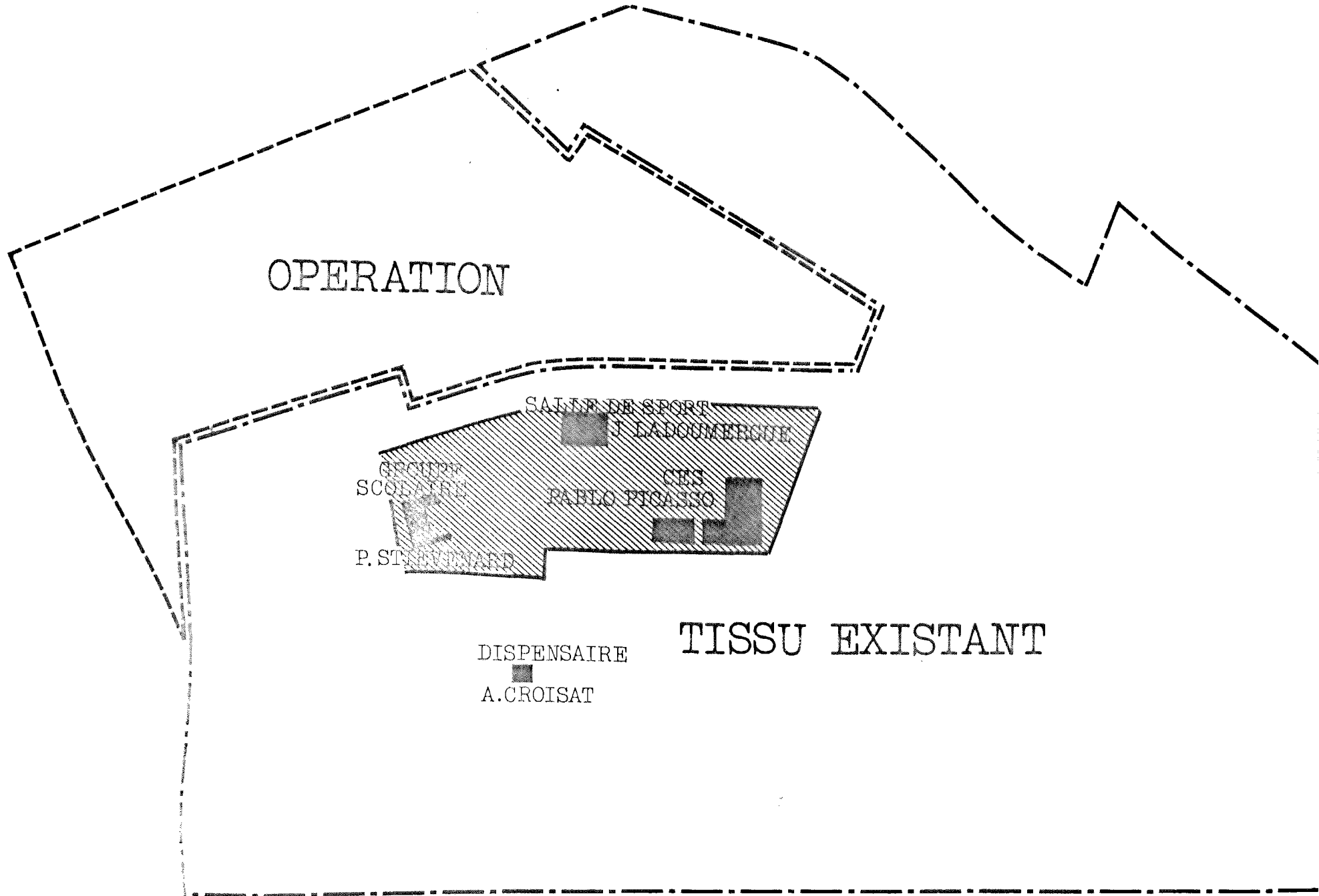
- La création d'équipements
 - répondant aux besoins de la population directement proche - existante et avenir.
(école maternelle, commerces de proximité)
 - à rayonnement plus large, apparaissant comme nécessaire à la vie de la commune.

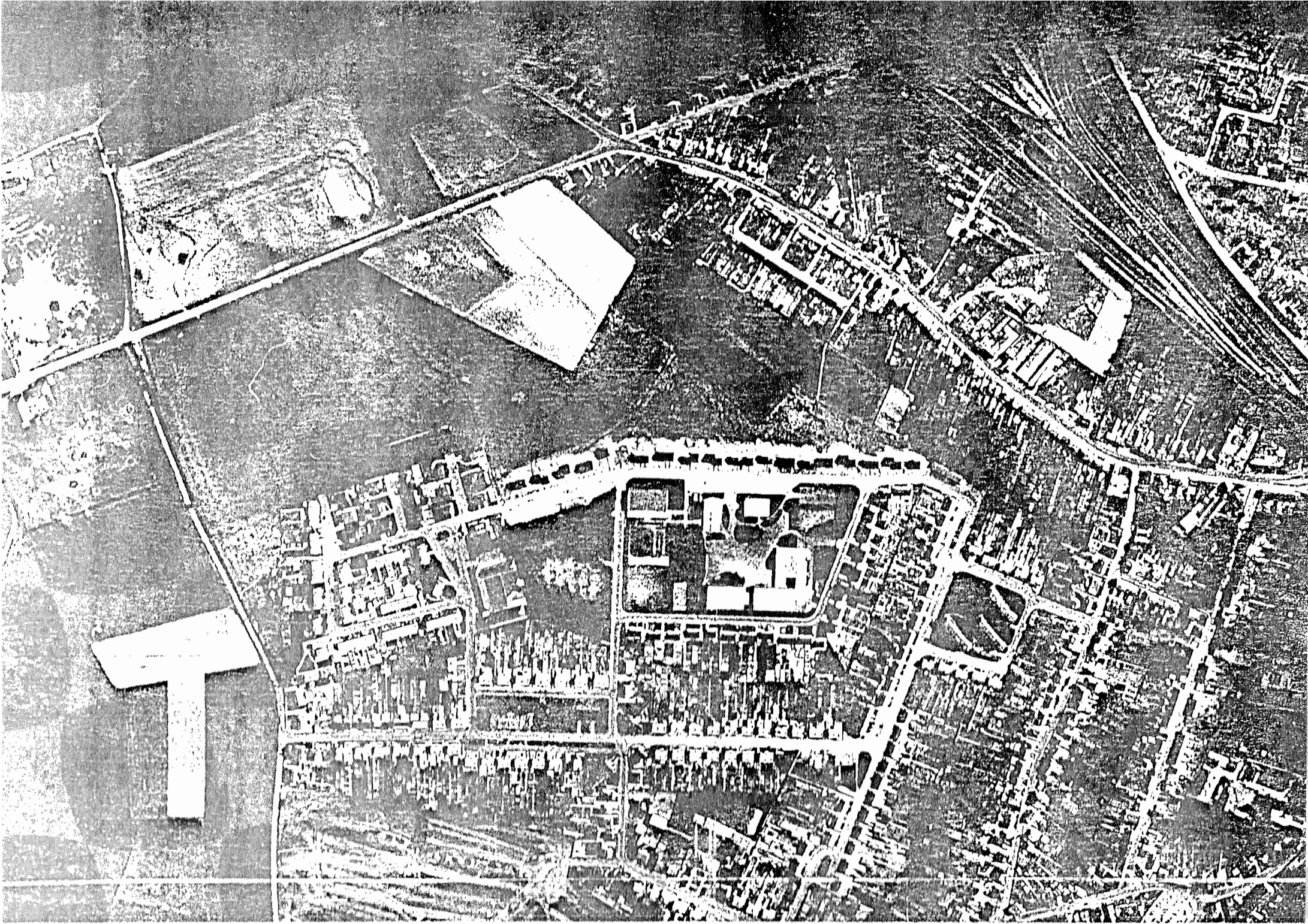
- Par la création d'espaces urbains structurant ces différents éléments (équipements) et permettant l'épanouissement d'une pratique sociale.

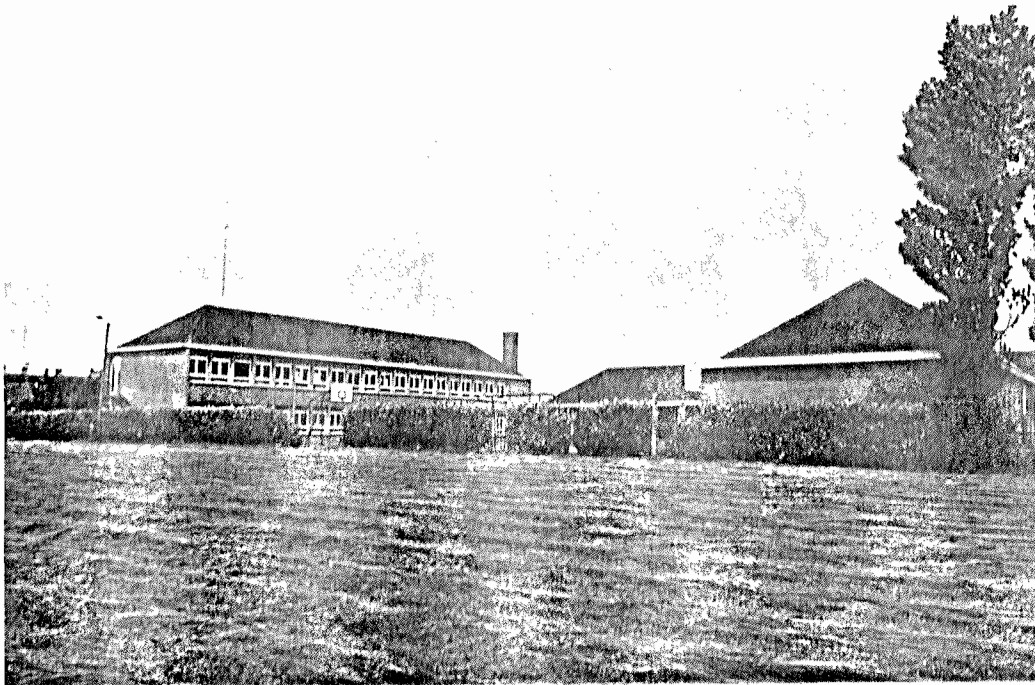
*Ces différents points apparaissent comme essentiels pour la définition de l'opération et sa réussite.
Ce sera le déterminant du parti d'aménagement.*



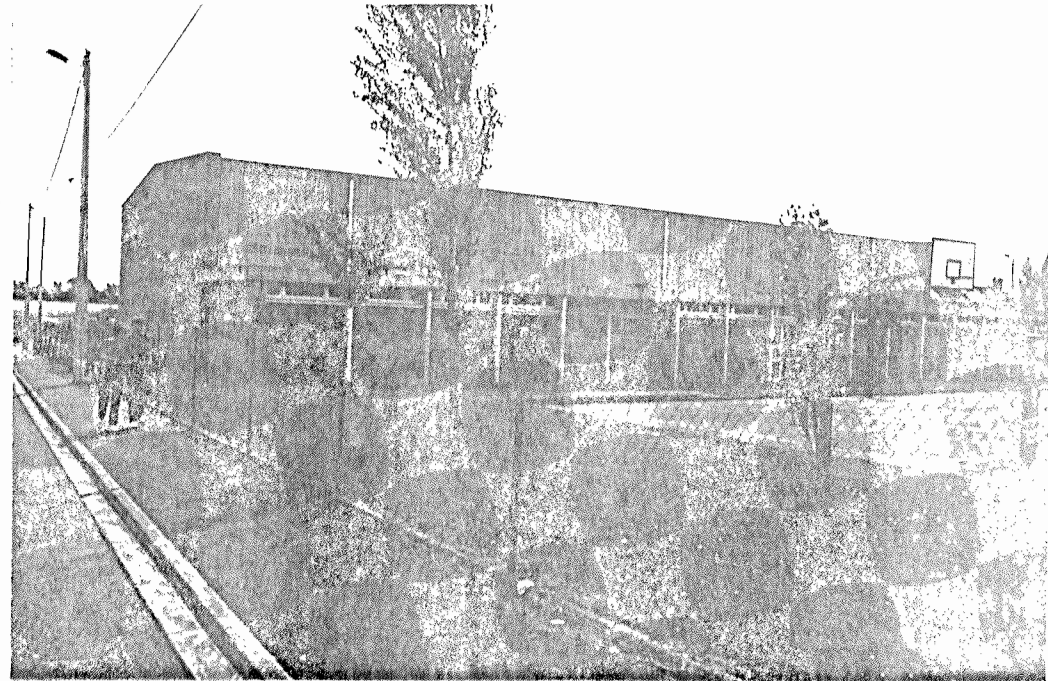
Equipements du Quartier



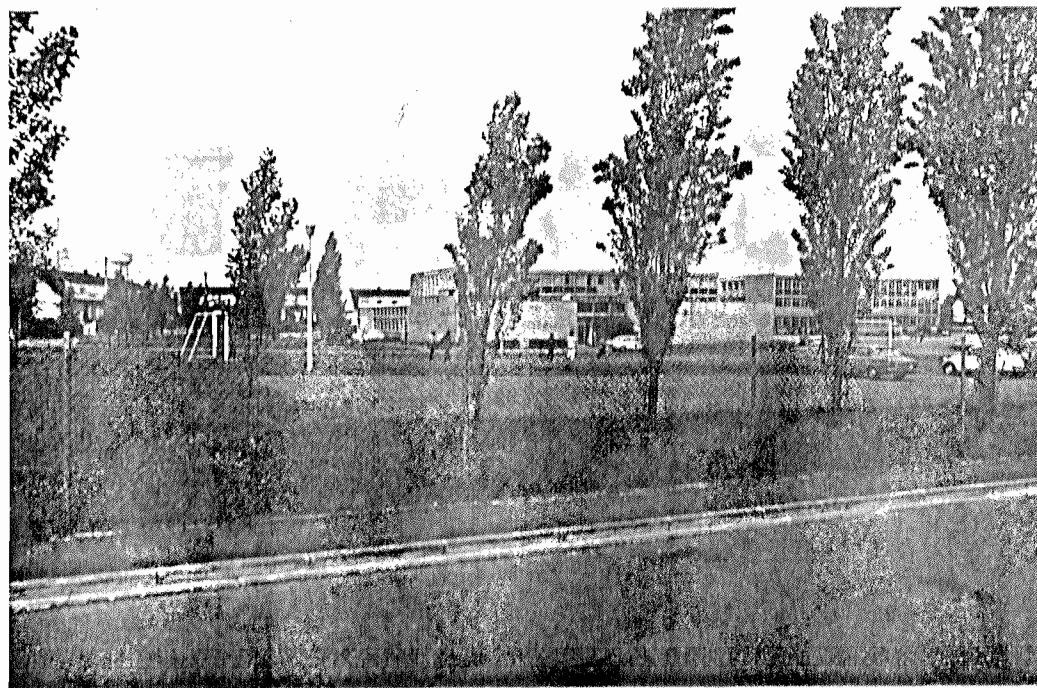




GROUPE SCOLAIRE, P. STEVENARD

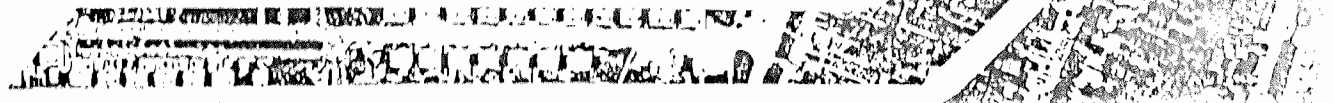


SALLE DE SPORT J. LADOUMERGUE



CES PABLO PICASSO

EQUIPEMENTS
DU QUARTIER



B. PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

L'un des points du parti d'aménagement est d'affirmer cette notion de pôle de Quartier et de rechercher une parfaite relation entre celui-ci et l'extérieur.

B1. D'ores et déjà, le centre de gravité du quartier possède un atout, par la présence d'un terrain libre d'occupation : la plaine de jeux. Celui-ci devient "le point-clef" de la composition.

Il permet d'établir l'amorce de la future urbanisation, rendue primordiale du fait de la barrière physique que constitue le front bâti du lotissement GMF entre le tissu existant et le terrain.

- Le type d'intervention à mener sur ce terrain (plaine de jeux) se déterminera en fonction des possibilités du programme.

- A savoir : - soit par la structuration sous la forme d'un espace public de place, avec la création de logements, commerces de proximité, équipements légers ...
(dans ce cas, on retrouvera une plaine de jeux dans l'opération même).
- soit par confortation de sa vocation d'espace vert public.

- De toute façon, dans l'un ou l'autre des cas, les principes de composition de cet espace affirmeront sa vocation de pôle d'intérêt, marqueront les liaisons importantes, assureront la lecture d'une continuité entre tissu existant et future urbanisation.

B2. Hiérarchisation des accès et des espaces, en fonction des relations préférentielles à établir

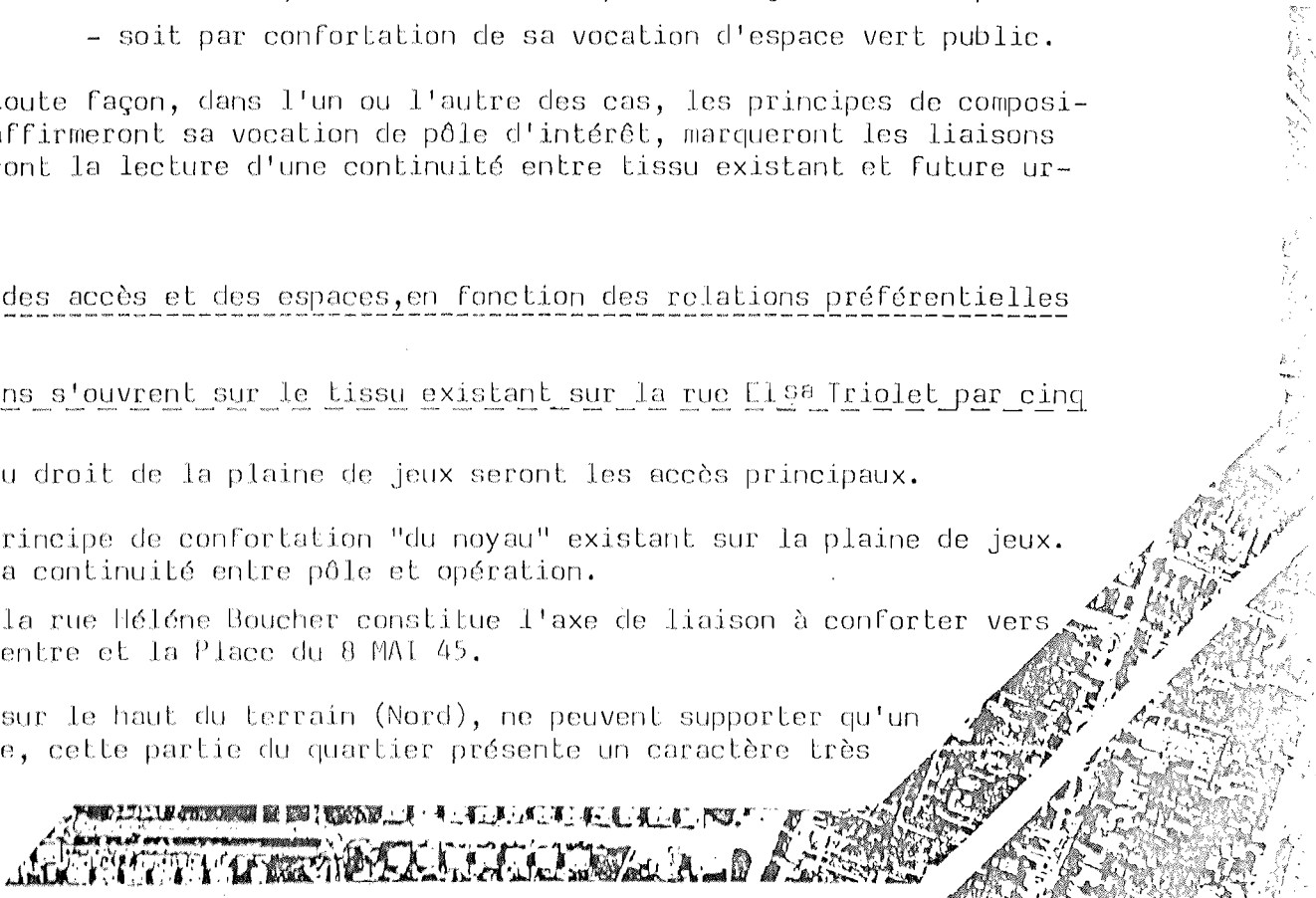
B2.1. Les terrains s'ouvrent sur le tissu existant sur la rue Elsa Triolet par cinq accès possibles :

--- Les deux accès au droit de la plaine de jeux seront les accès principaux.

Ceci du fait :

- du principe de confortation "du noyau" existant sur la plaine de jeux. De la continuité entre pôle et opération.
- que la rue Hélène Boucher constitue l'axe de liaison à conforter vers le centre et la Place du 8 MAI 45.

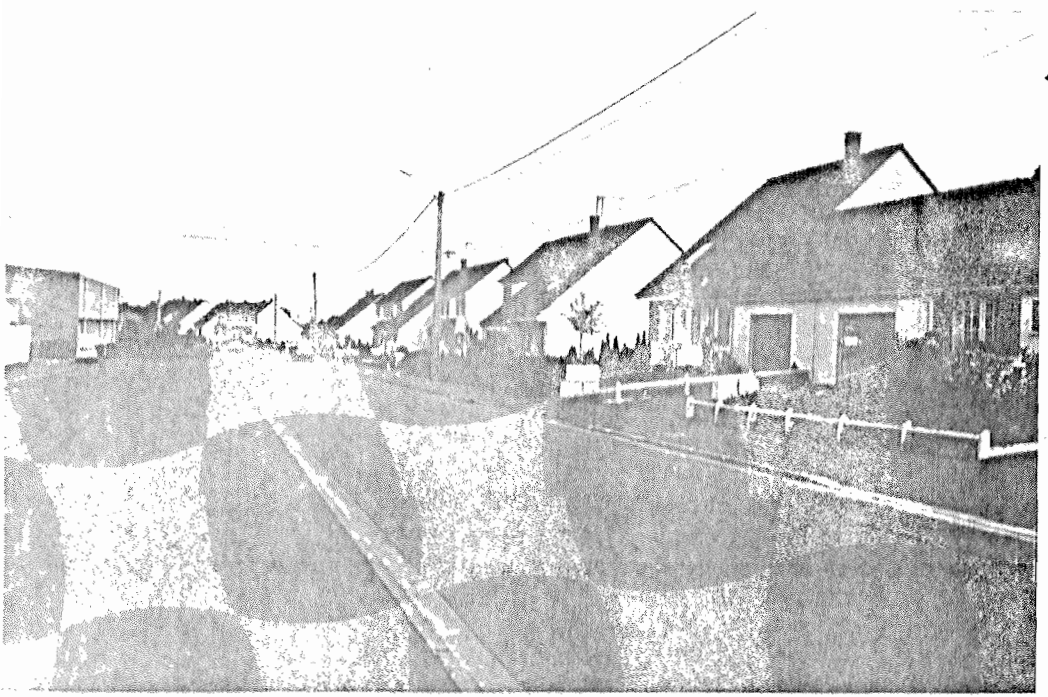
--- Les trois accès sur le haut du terrain (Nord), ne peuvent supporter qu'un trafic secondaire, cette partie du quartier présente un caractère très intime.



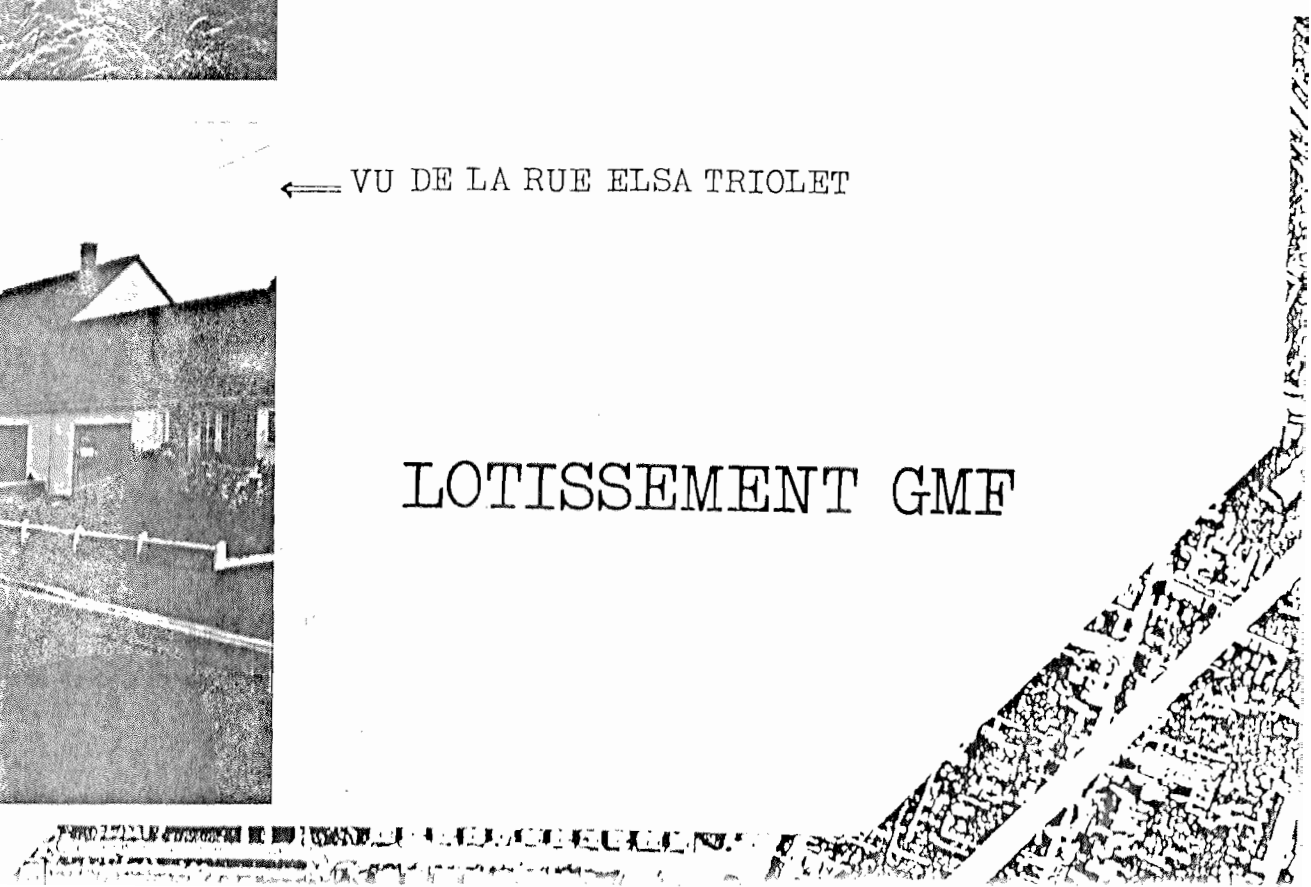
← VU DEPUIS LE TERRAIN



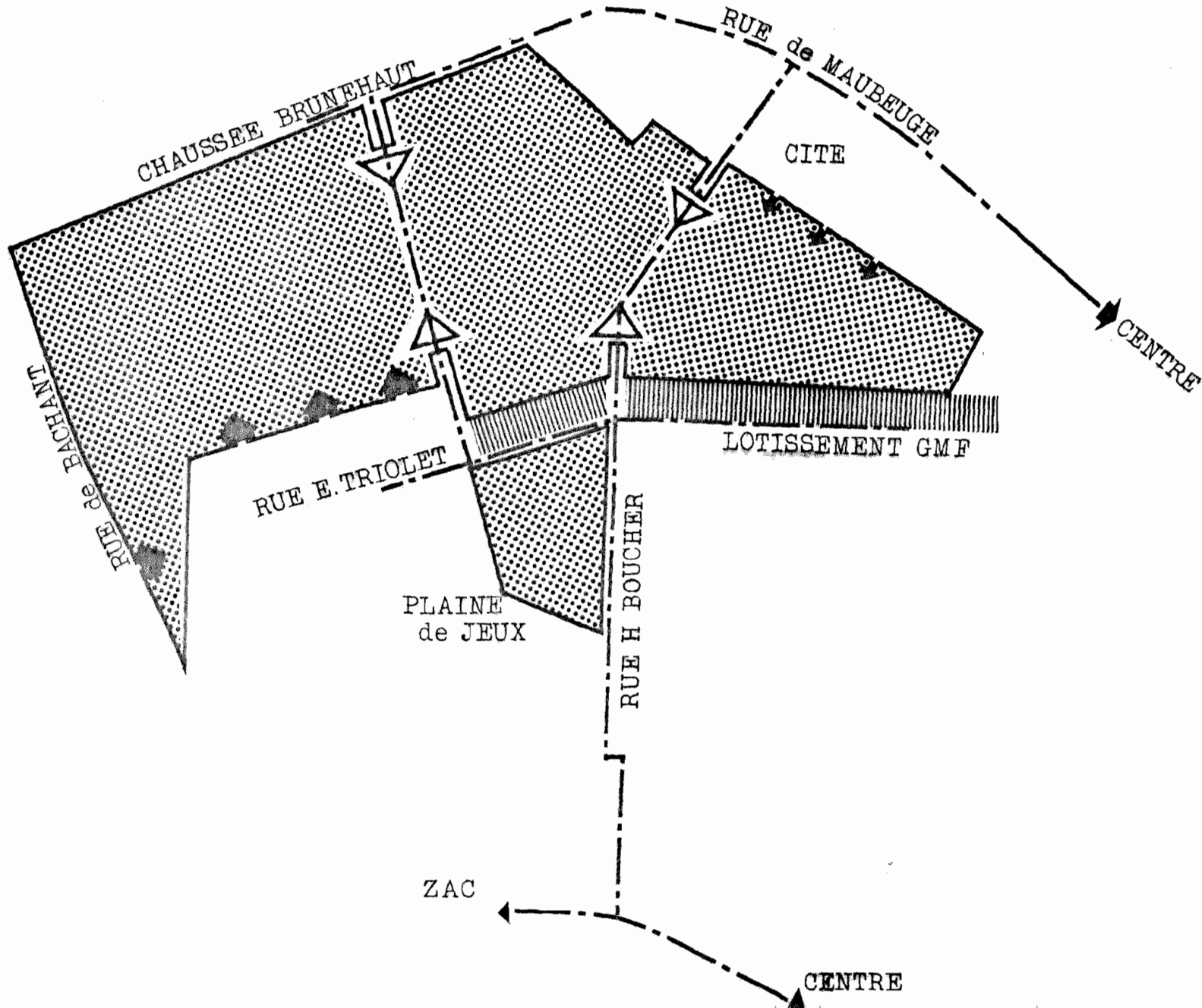
← VU DE LA RUE ELSA TRIOLET

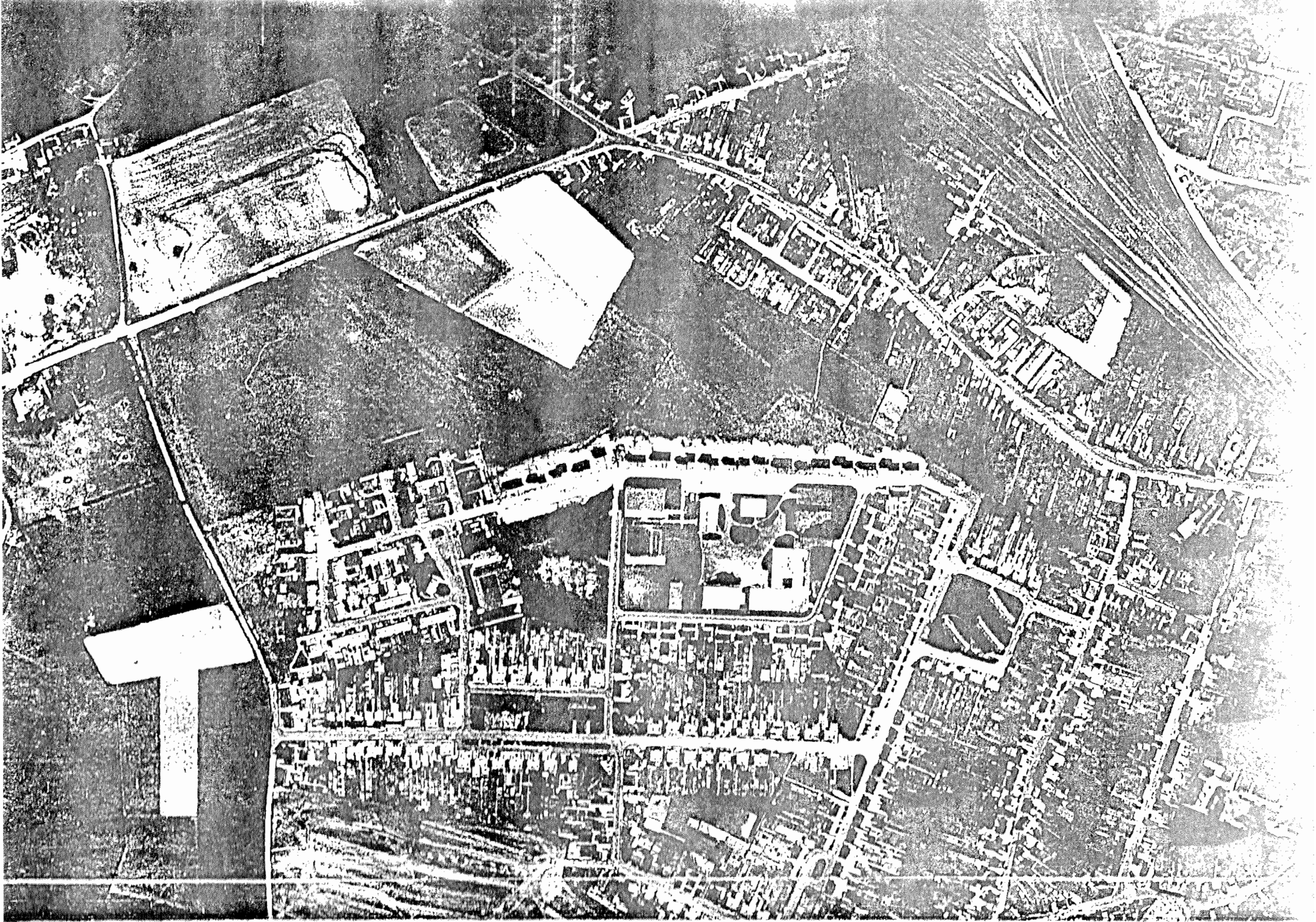


LOTISSEMENT GMF

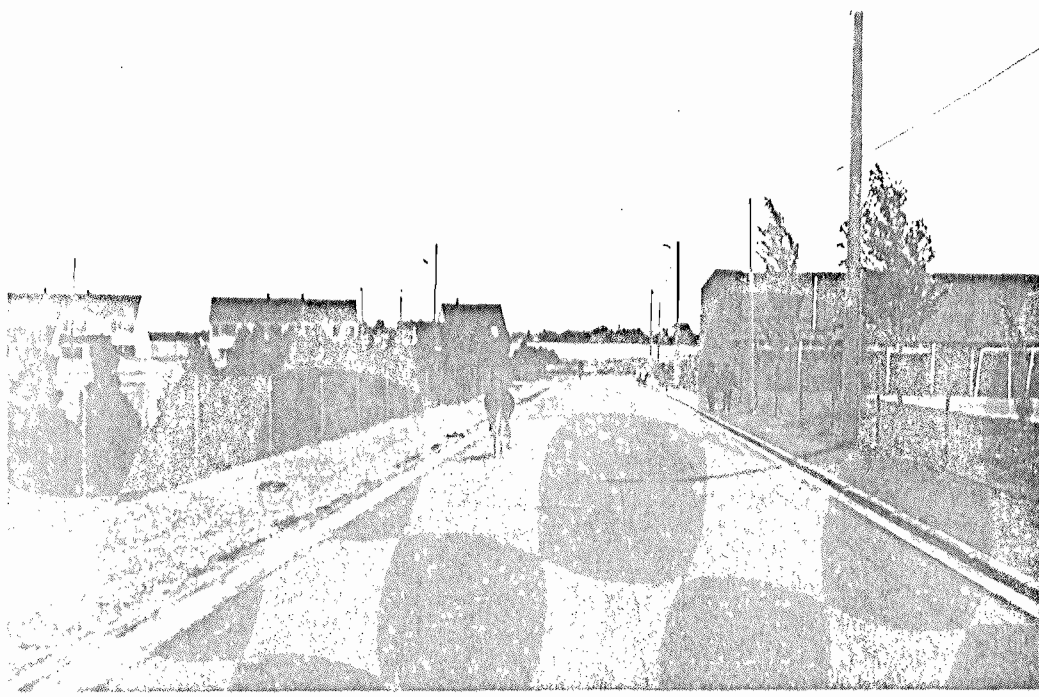


Principes de Composition

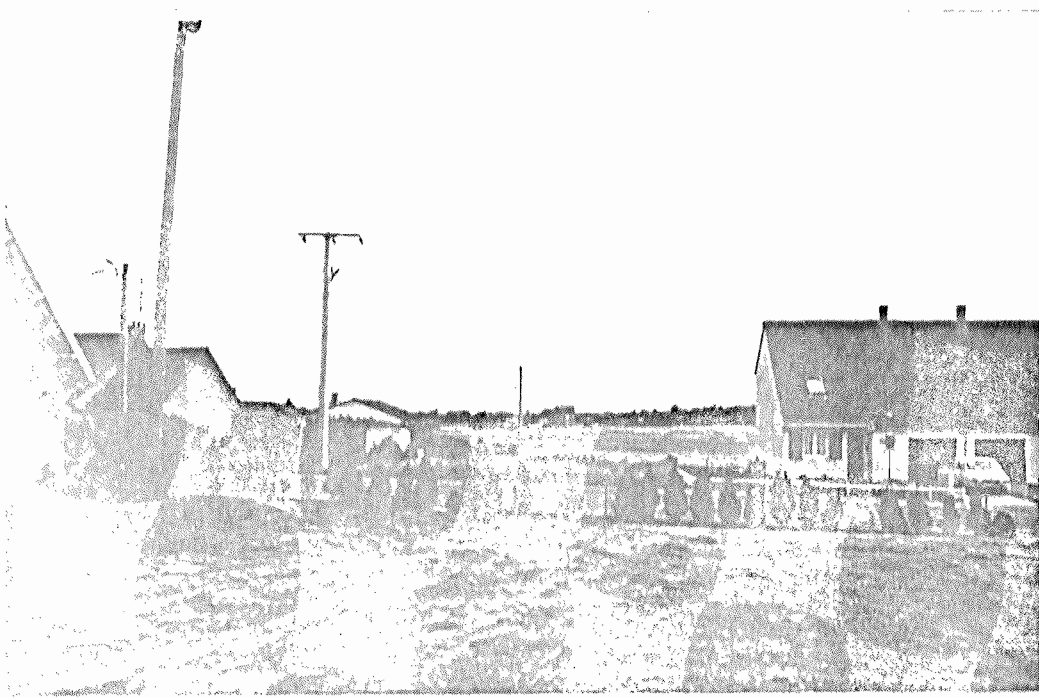




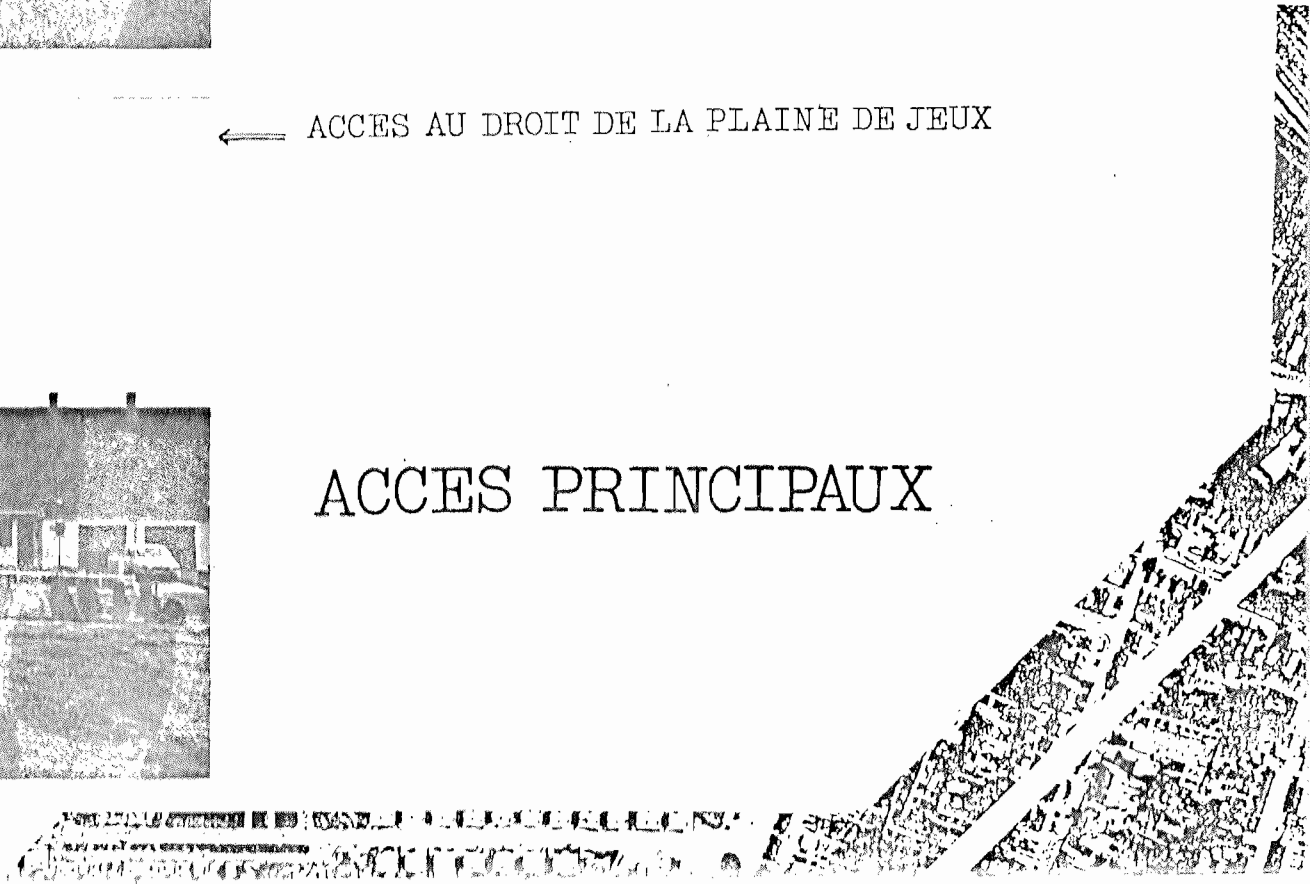
ACCES AU DROIT DE LA RUE HELENE BOUCHER



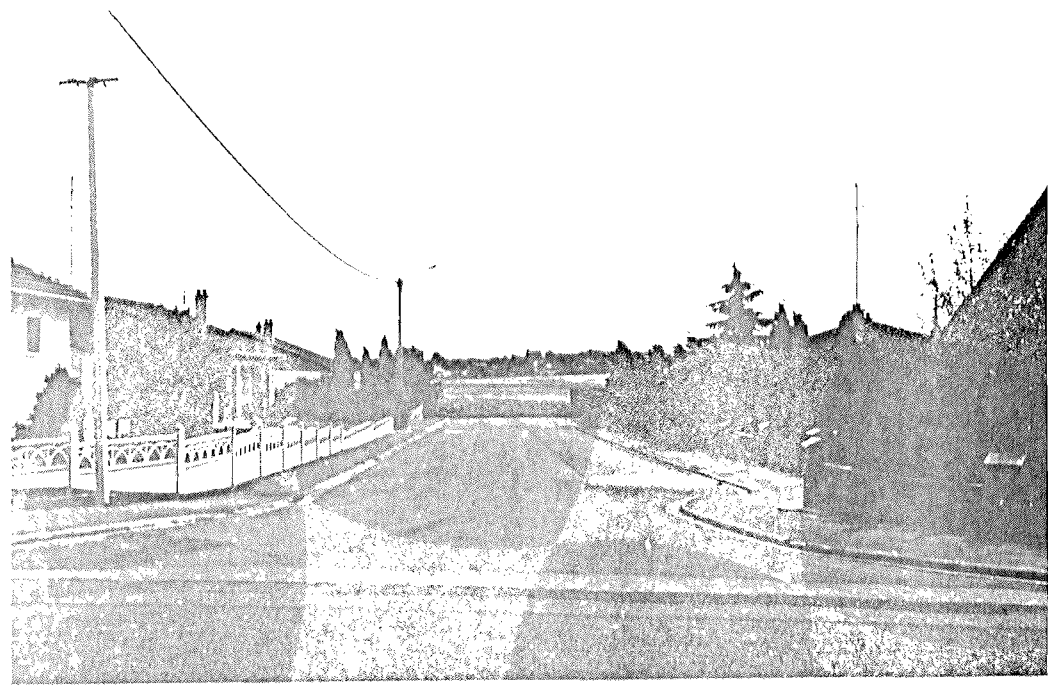
ACCES AU DROIT DE LA PLAINE DE JEUX



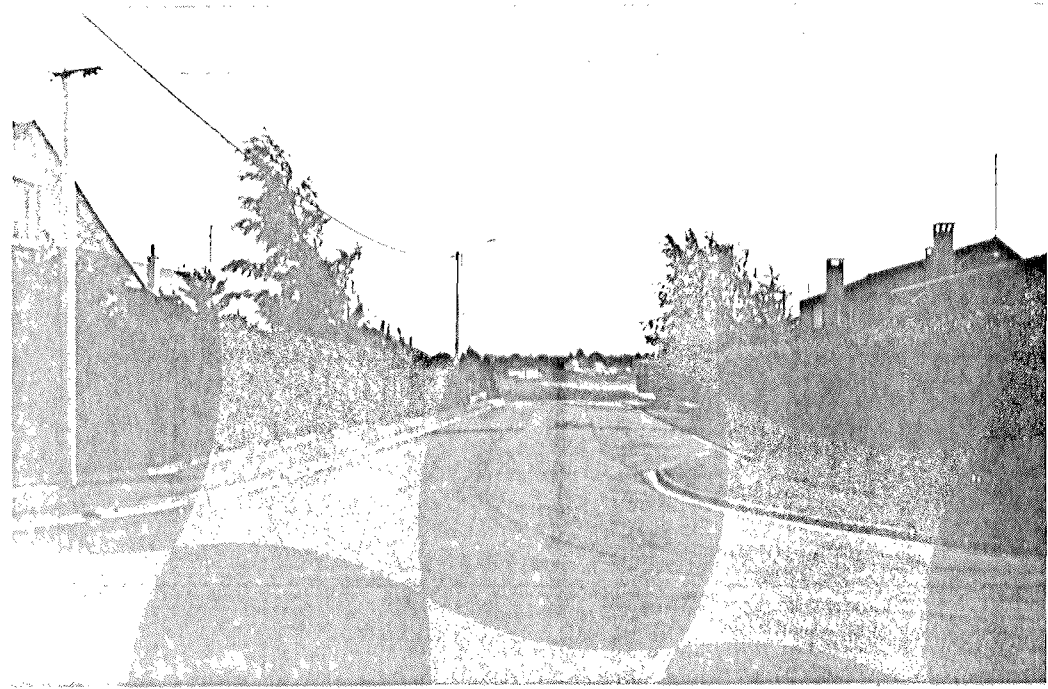
ACCES PRINCIPAUX



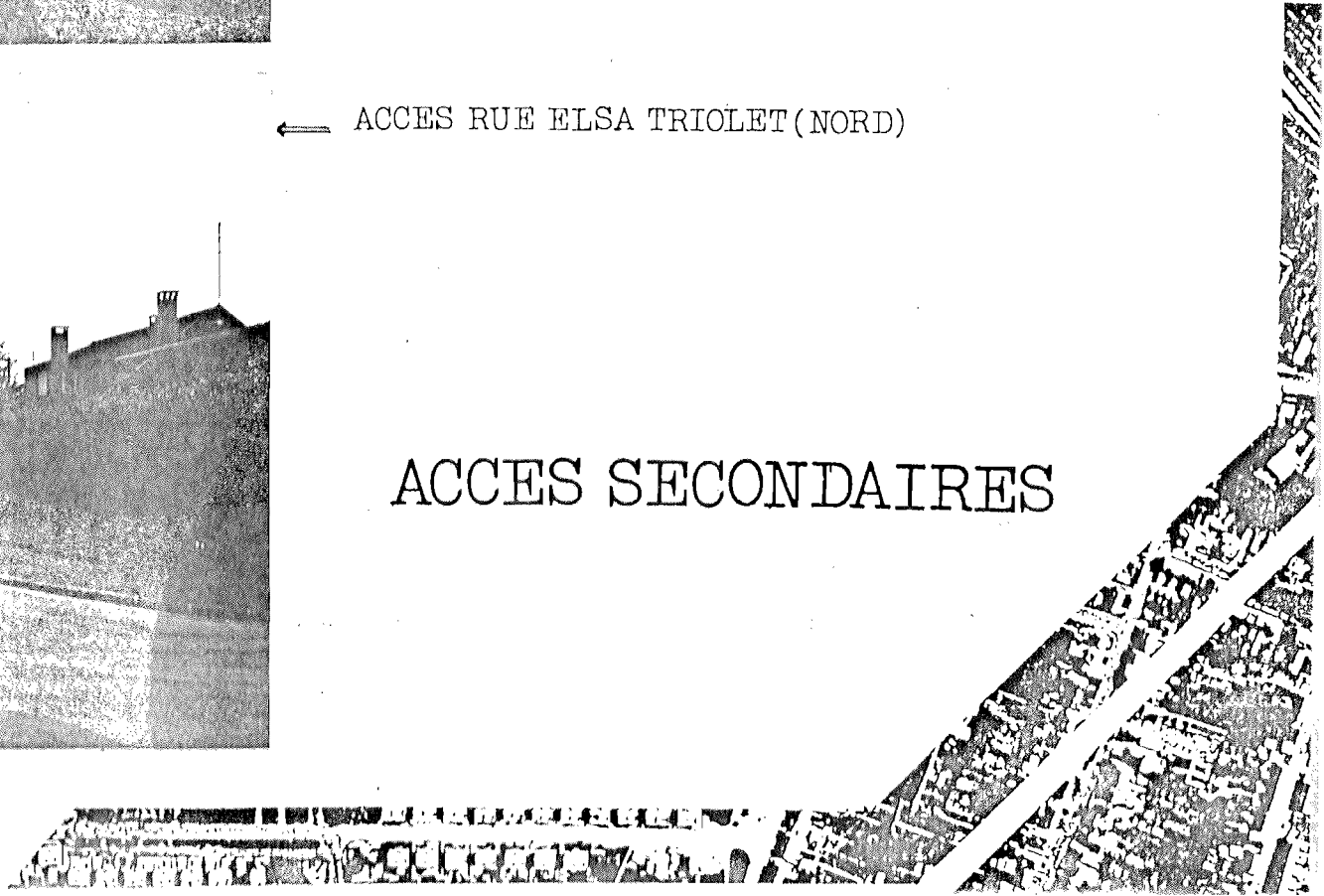
← ACCES RUE ELSA TRIOLET (NORD)



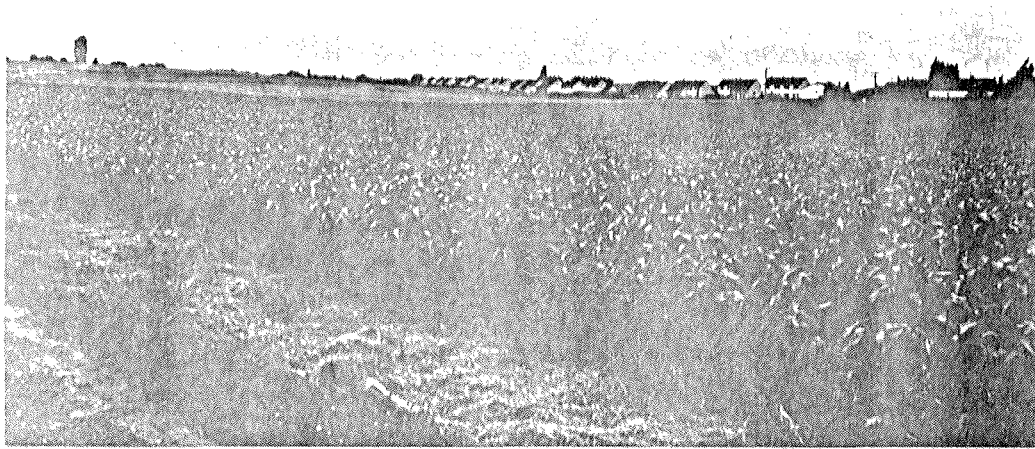
← ACCES RUE ELSA TRIOLET (NORD)



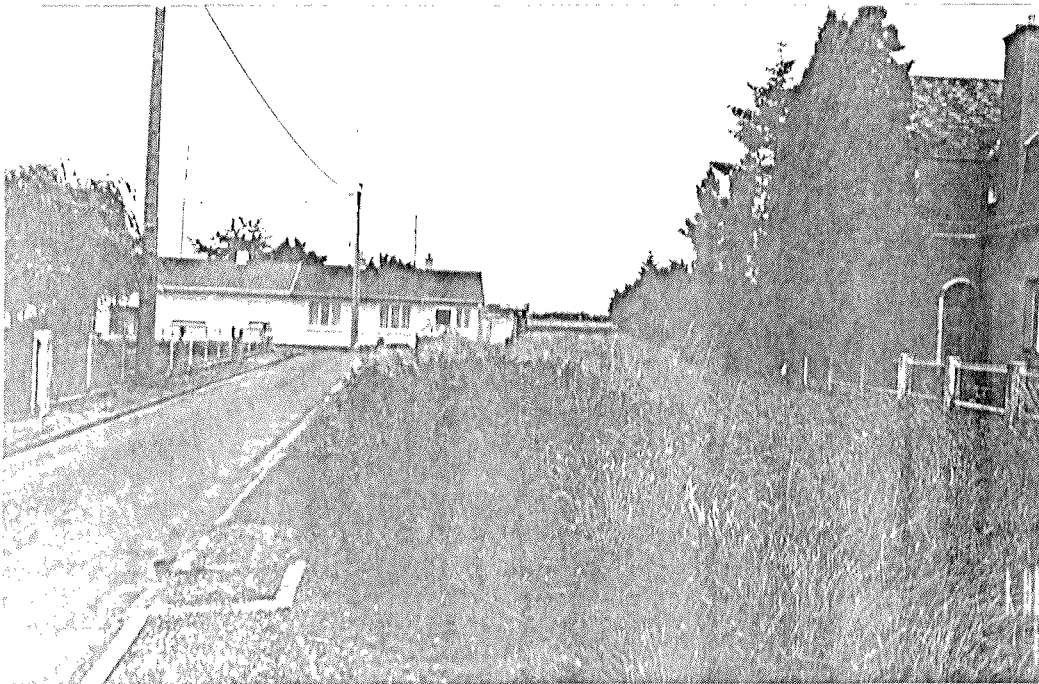
ACCES SECONDAIRES



← OUVERTURE SUR LA CHAUSSEE BRUNEHAUT



← ACCES RUE DE MAUBEUGE



ACCES EST
DU TERRAIN



B2.2. Le terrain présente une façade entièrement ouverte à l'Est sur la chaussée Brunehaut. On limitera au maximum le nombre des accès : cette voie supporte une circulation importante.

--- L'accès de la rue de Maubeuge, nécessitera un aménagement tout particulier, afin d'en assurer la sécurité (densité de trafic, liaison AULNOYE-MAUBEUGE, visibilité restreinte). Il permettra d'établir la liaison entre - pôle de quartier - future urbanisation - rue de Maubeuge.

B2.3. Possibilité d'ouverture sur le chemin de Bachant au Nord, ceci sur une partie des terrains (Ouest) du fait du dénivelé existant.

B2.4. Les terrains sur la partie Sud sont enclavés du fait de la création du lotissement récent (GMF). Trois liaisons existent néanmoins à travers la cité située rue de Maubeuge. Ces accès ne peuvent avoir qu'un caractère piétonnier ou mixte, ceci, afin de ne pas perturber le caractère intime de ce lieu.

B3. Description des principes de composition

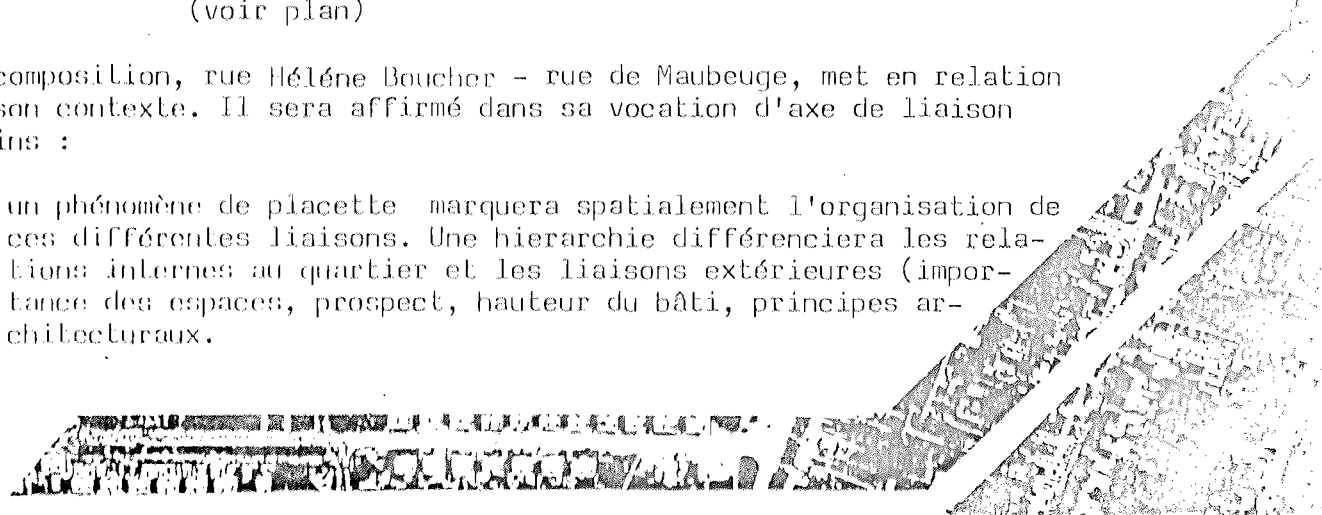
B3.1. Epine dorsale du quartier

--- Cette épine dorsale est constituée de l'aménagement de la plaine de jeux, point de départ de celle-ci, et des différents espaces urbains affirmant les liaisons préférentielles.

- rue Hélène Boucher - rue de Maubeuge
- rue Elsa Triolet - Chaussée Brunehaut.
- (voir plan)

--- Ce premier axe de composition, rue Hélène Boucher - rue de Maubeuge, met en relation le nouveau quartier à son contexte. Il sera affirmé dans sa vocation d'axe de liaison par des principes urbains :

- un phénomène de placette marquera spatialement l'organisation de ces différentes liaisons. Une hiérarchie différenciera les relations internes au quartier et les liaisons extérieures (importance des espaces, prospect, hauteur du bâti, principes architecturaux.



Notamment, cette placette organisera la partie Sud du terrain. Cette partie recevra un habitat de type individuel (locatif-accession) faisant ainsi le lien avec le type d'habitat en frange du terrain. Il pourra être organisé par rapport a un phénomène de petit square : premier lieu de rencontre à l'échelle d'une partie du quartier (espace de proximité).

- La placette quant à elle, pourra recevoir un habitat plus dense (R + 2 + Cmaxi) marquant ainsi sa vocation plus urbaine.

Une hiérarchie entre ces différents espaces publics du quartier sera donc recherchée.

Par ex : Le SQUARE : Espace de proximité de la partie Sud au Quartier.

LA PLACETTE : Espace public à l'ECHELLE de l'ensemble

--- Un deuxième axe de composition : rue Elsa Triolet - Chaussée Brunchaut, vient "soulager" le premier dans sa fonction de liaison. L'accès rue de Maubeuge ne pouvant à lui seul supporter l'ensemble du quartier.

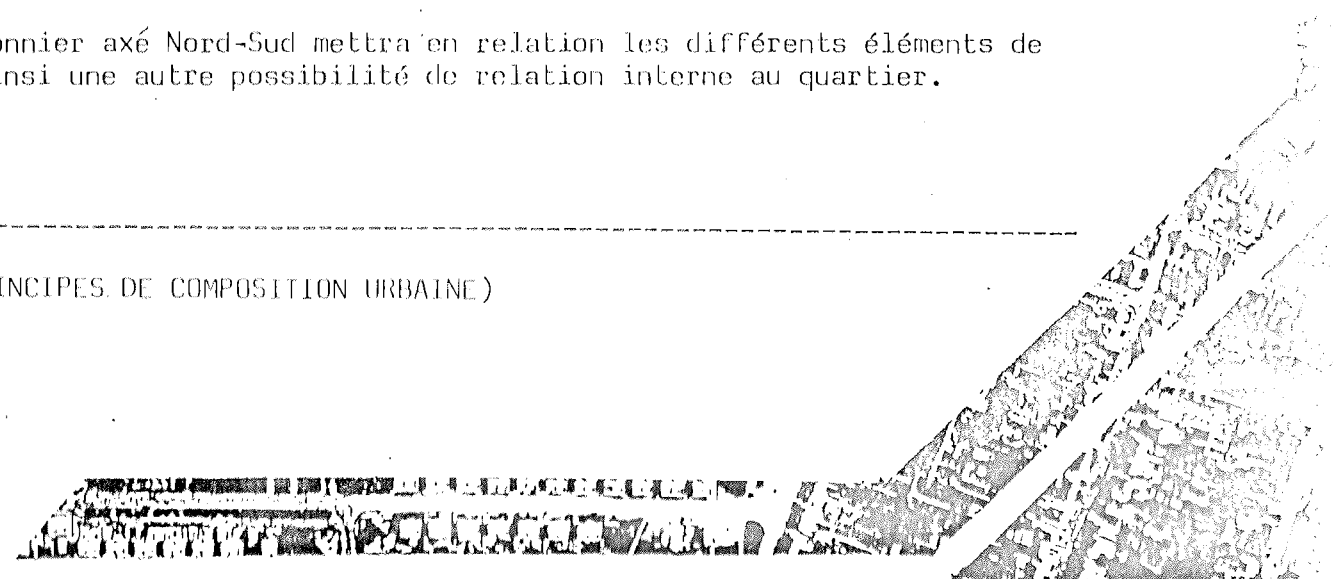
Le type d'espace public venant le déterminer dans sa fonction de liaison se figera dans le temps en fonction du programme qui se dessinera (Ecole Maternelle ou Autre Equipement).

Cet axe organisera la partie Nord du terrain qui recevra essentiellement un habitat de type individuel faisant ainsi la synthèse avec le tissu jouxtant le terrain au Nord.

La Plaine de Jeux - et ses deux axes constitueront l'épine dorsale du quartier établissant ainsi l'entité du quartier.

--- Un réseau de piétonnier axé Nord-Sud mettra en relation les différents éléments de l'opération offrant ainsi une autre possibilité de relation interne au quartier.

(voir PLANS JOINIS PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE)



SYNTHESE GENERALE
CONCLUSIONS.

La première caractéristique de la Commune d'AULNOYE-AYMERIES est d'être une ville récente, qui a cru rapidement. Ceci en relation avec le développement industriel du secteur.

Ceci a eu des conséquences sur la lisibilité.

Ainsi, il apparaît parfois un certain manque de cohérence dans l'organisation spatiale qui se traduit essentiellement par une défaillance du système de repérage dû à la non hiérarchisation des espaces.

Cependant, c'est une ville qui possède de nombreux atouts. Entre autres : un centre-ville bien présent, un système d'équipements publics très complet.

Ces qualités se trouveront renforcées par les deux opérations actuellement engagées : Place du 8 Mai 45, confortation de la vocation centrale du Quartier de la Gare.

On a vu, dans la seconde partie de l'étude, que le point déterminant pour la qualité de l'urbanisation Fache de la Chapelle est la création - à partir des éléments préexistants - d'équipements et d'espaces publics.

Ceci, de façon à constituer un pôle d'attraction tant pour le quartier existant que pour l'opération future.

Cette création nécessitera une intervention et une attention soutenue de la municipalité : d'une part, au point de vue financier, pour répondre aux besoins en équipements ou espaces publics, d'autre part, pour exercer un rôle incitatif sur l'implantation éventuelle de commerces ou de services privés.

A l'heure actuelle ceci se révélerait contradictoire avec l'ensemble de la politique menée par la municipalité :

- Place du 8 MAI 45 : opération en cours d'achèvement.

La commune joue actuellement un rôle incitatif pour favoriser l'implantation de commerces. Les équipements publics auront un rayonnement plus large que sur le seul quartier proche (centre socio-culturel; bibliothèque). Ils rempliront une partie des besoins apparaissant à l'heure actuelle et nécessiteront un investissement financier important.

- Quartier de la Gare :

l'intervention sur ce quartier nécessitera également un effort soutenu. Afin d'assurer un maximum de succès à l'opération, il sera important de susciter des effets d'entraînement. Le rôle moteur de la puissance publique sera donc déterminant.

En outre, on ne peut dissocier de cette opération sur le centre, les sions concernant la "zone NA". Cette dissociation n'est actuellement que d'ordre émentaire (POS/OPAH), puisque cette "zone NA" est en contact direct avec le centre-v .

La vocation centrale du Quartier de la Gare pourra donc être renforcée par la localisation d'équipements publics sur cette zone NA, mais aussi par l'implantation de logements en liaison avec eux. Ceci, bien entendu, selon un plan de structuration de l'ensemble du secteur.

Ces logements bénéficieraient de tous les services présents sur le centre, viendraient les renforcer et utiliseraient les infrastructures créées pour l'équipement.

En conclusion, il est donc souhaitable de ne pas engager l'urbanisation la Fache de la Chapelle actuellement.

Eventuellement, une première tranche au Sud de la liaison rue Hélène Boucher - opération - rue de Maubeuge pourrait être envisagée. Cette liaison étant par ailleurs prévue pour soulager le trafic des bus urbains.

La mise en réserve foncière ne poserait pas de problème majeur, la commune étant déjà propriétaire d'une partie des terrains et ayant une tradition d'intervention en matière de politique foncière.

ANNEXE

Situation Foncière des terrains Fache de la Chapelle

Propriétaires	Section cadastre	Superficie	Valeur (Domaines)
Ville d'Aulnoye acquis - Sept. 82 (Ex.: Noisette A.).....	A 237	16 685 m2	210 337
Ville d'Aulnoye acquis - Juin. 81 (Ex : Neuskens J).....	A 238	28 980 m2	498 930
Ville d'Aulnoye acquis Sept. 82 (Ex : Erraux E).....	AN 239	12 290 m2	171 461
Melle Louvrier Ep. Desouter	A 240 A 241	30 891 m2 10 090 m2	383 235
Ville d'Aulnoye acquis Juin. 81 (Ex : Mary A. M.).....	A 242	21 830 m2	231 310
Mary. P.E.....	AN 243	25 772 m2	64 430
Vallourec Aulnoye.....	A 725	7 356 m2	113 560
Ville d'Aulnoye.....	A 984	11 878 m2	
SUPERFICIE TOTALE.....		168 866 m2	

Etat des acquisitions de
la Ville d'Aulnoye =

1980	11 878 m2	7,0 %
Juin 1981	62 688 m2	37,1 %
Sept 1982	91 663 m2	54,3 %